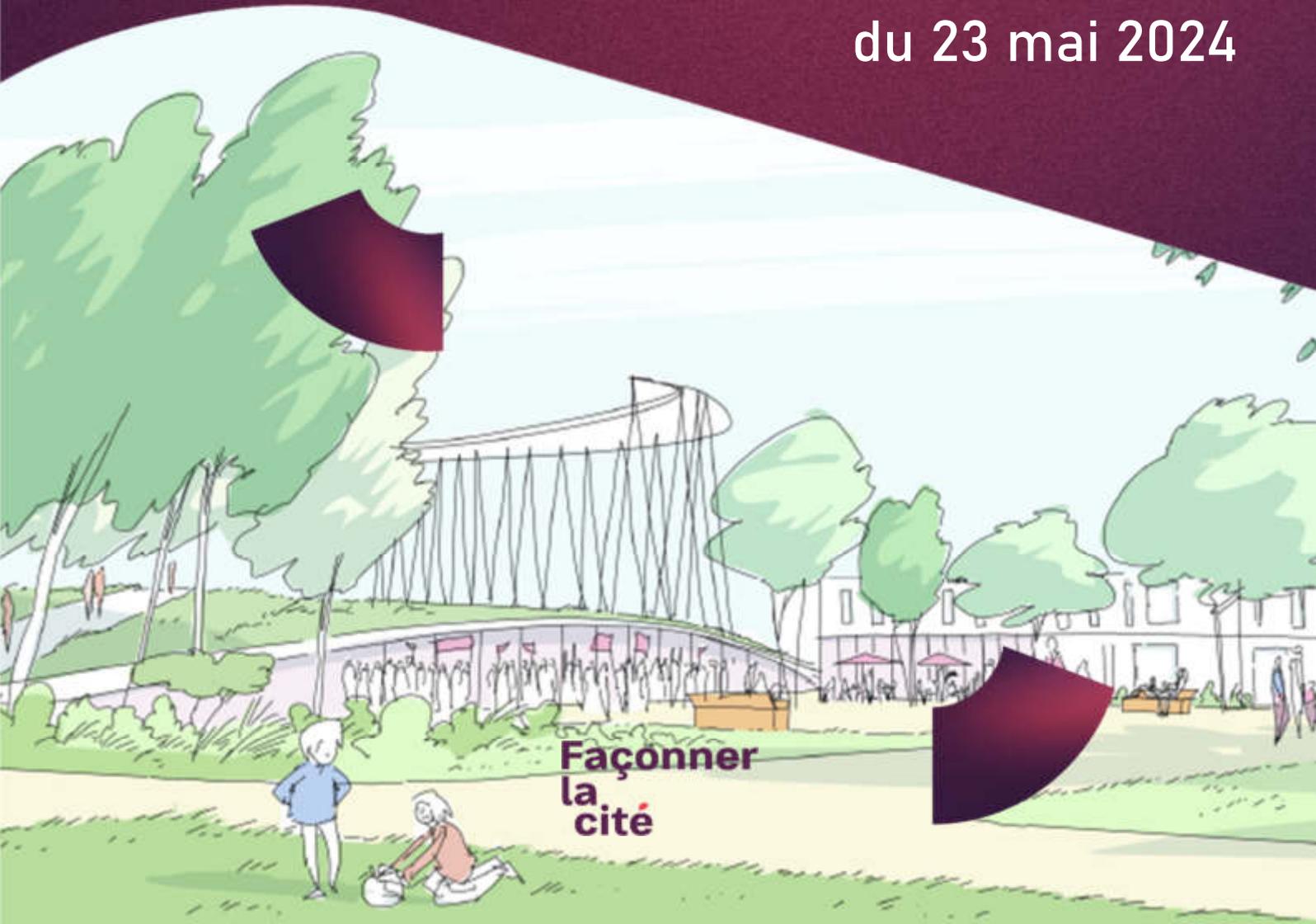


Rapport de gestion 2023

Conseil d'administration
du 23 mai 2024



Façonner
la
cité

Sommaire

EDITORIAL	5
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	6
1.1 INFORMATIONS GENERALES	6
1.2 HISTORIQUE	6
1.3 OBJET SOCIAL ET DOMAINES D'ACTIVITE	6
1.4 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	7
1.5 GOUVERNANCE	8
1.6 RESSOURCES HUMAINES	10
2. LES OPERATIONS EN 2023	12
2.1 OPERATIONS PROLONGEES EN CONCESSION	12
2.2 NOUVELLES OPERATIONS SIGNEES EN MANDAT OU CONDUITE D'OPERATIONS	13
2.3 OPERATIONS PROLONGEES PAR MANDATS OU AVENANTS	14
2.4 OPERATIONS TERMINEES	14
2.5 CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES DANS LES MARCHES PUBLICS	15
2.6 CONTRACTUALISATIONS ENTRE LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES ET LA SPL	15
3. SITUATION FINANCIERE	16
3.1 CHIFFRES CLES	16
3.2 BILAN SIMPLIFIE	17
3.3 BILAN SIMPLIFIE	17
3.4 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION	18
3.5 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT EN 2024	19
4. BILAN DE GOUVERNANCE	20
4.1 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
4.2 REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	21
4.3 INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	21
5. PRINCIPAUX RISQUES ET CONTROLES	21
5.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	21
5.2 CONTROLES INTERNES	21
5.3 CONTROLES EXTERNES	22
5.4 CONTROLE ANALOGUE	23

6. FICHES PROJETS DETAILLEES	24
• Renouvellement urbain en secteur mixte	
REGENERATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN	26
REQUALIFICATION DE L’ILOT JULES VERNES AU BREZET	28
PROJET PARTENARIAL D’AMENAGEMENT (PPA) SAINT JEAN – LE BREZET	30
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN- QUARTIER SAINT JACQUES NORD	32
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN- QUARTIER LES VERGNES	34
AMENAGEMENT DU SECTEUR MARC BLOCH	36
• Renouvellement urbain en zone d’activité	
REQUALIFICATION DE LA ZAE DE COURNON-LE CENDRE	38
REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LEMPDES.....	40
REQUALIFICATION URBAINE DU POLE ECONOMIQUE DE LADOUX.....	42
AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE SARLIEVE NORD	44
REQUALIFICATION DE LA ZONE D’ACTIVITES DE GERZAT SUD – TRANCHE 6.....	46
• Construction	
CONSTRUCTION DU CENTRE DE CONSERVATION DES MUSEES	48
CONSTRUCTION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE SITE DE LA STEP	49
RENOVATION DU HALL D’ACCUEIL DE L’OFFICE DU TOURISME	50
RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE VIALATTE.....	51
RECONVERSION DES BATIMENTS AGRICOLES DE L’INRAE.....	52

Editorial



2023 a été marquée par **l'élection de Christine Mandon en tant que nouvelle présidente de la SPL Clermont Auvergne**, suite à la démission de Marion Canalès qui a été élue sénatrice du Puy de Dôme en septembre 2023.

« Il convient de poursuivre la feuille de route de la société, confortant son développement avec la concrétisation opérationnelle de trois projets métropolitains d'aménagement des quartiers Saint Jean, Saint Jacques et Les Vergnes, tout en poursuivant l'ensemble de ses autres mandats d'aménagement et de construction.

En effet, 2023 a été l'année de la **délibération en conseil métropolitain du 15 décembre, des 3 premiers traités de concessions d'aménagement**, permettant ainsi à notre SPL de remplir pleinement ses missions d'aménageurs. Ce sont 3 projets sur Clermont-Ferrand qui sont de rayonnement métropolitain.

Tous ces projets en concession, mandat ou conduite d'opération, seront menés en confiance par les équipes de Rachid Kander, dont leur professionnalisme, leur investissement et leur expertise dans le suivi des projets sont reconnus.

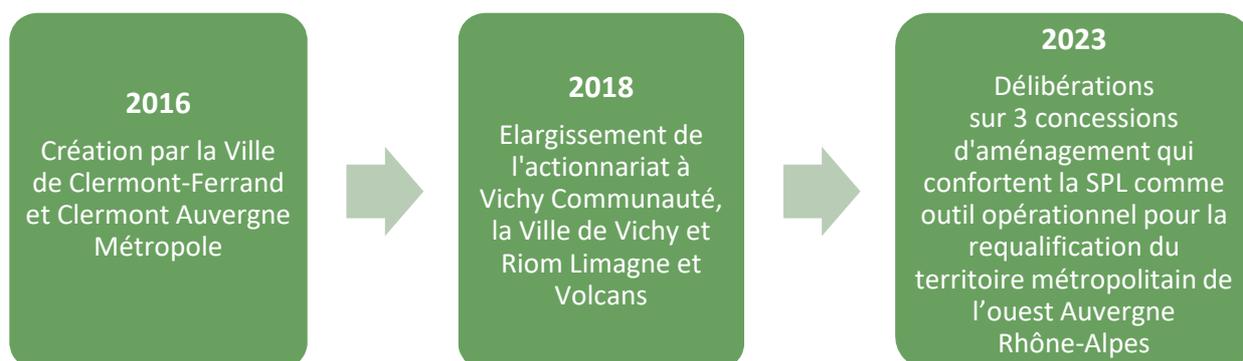
Afin d'élargir ses actions auprès de l'ensemble de ses 5 collectivités actionnaires, la SPL propose de s'engager dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. »

1. Présentation de la société

1.1 Informations générales

Dénomination	SPL Clermont Auvergne
Date de création	18 avril 2016
Adresse du siège social	La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand
Organisation de la gouvernance	Conseil d'administration
Présidente du conseil d'administration	Christine Mandon
Directeur général	Rachid Kander
Nombre de salariés au 31/12/2023 (hors DG)	9

1.2 Historique



1.3 Objet social et domaines d'activité

Objet social

La SPL Clermont Auvergne peut être saisie directement par ses actionnaires **sans mise en concurrence**.

Ses statuts lui permettent d'effectuer les missions suivantes, **uniquement pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires** :

- **Réalisation de toute étude, mission de conduite d'opération ou de mandat** relative à la maîtrise d'Ouvrage et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre ;
- **Réalisation de toute opération et action d'aménagement** ;
- **Réalisation de tout équipement d'infrastructure et de superstructure pour le compte de nos actionnaires** ;
- **Réalisation de toute opération de construction de bureaux ou de locaux industriels** destinés à la vente ou à la location, ou d'immeubles à usage d'habitation, y compris ceux bénéficiant de financements aidés par l'Etat, la location, la vente ou la location-vente de ces immeubles ;
- **Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur par tout moyen des immeubles et équipements** réalisés ou mis à notre disposition par nos actionnaires.

Domaines d'activité

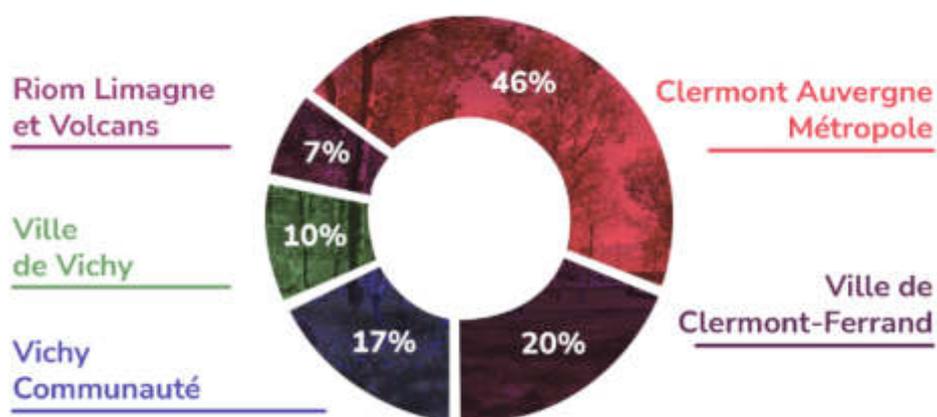
- **Renouvellement urbain en mandat ou concession**, en secteur urbain mixte ou en zone d'activité : conduite et organisation des procédures foncières, administratives et archéologiques, des études préalables d'opportunité et des travaux d'aménagement d'espaces publics ; assistance à la commercialisation ; assistance à la concertation ; ingénierie foncière (en complément de l'EPF) ; ingénierie VRD.
- **Construction et réhabilitation de bâtiments en mandat ou assistance à maîtrise d'ouvrage** : conduite et organisation des études préalables et des travaux ; ingénierie bâtiment ; efficacité énergétique.
- **Performance énergétique des équipements publics (*en perspective*)** : remise à niveau énergétique des équipements publics en mandat de maîtrise d'ouvrage, en tiers-investisseur ou en marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité actionnaire.
- **Réalisation et exploitation de parkings (*en perspective*)** : investissement et financement des travaux et exploitation commerciale des parcs en concession, en affermage, en marché global ou en marché de prestations.

1.4 Répartition du capital social

En 2018, avec l'arrivée des nouveaux actionnaires sur les territoires de Vichy et de Riom, la SPL Clermont Auvergne est une société au capital social de 1,5 million d'euros, divisé en 3 000 actions de 500 euros chacune :

- Clermont Auvergne Métropole : 700 000 €
- Ville de Clermont-Ferrand : 300 000 €
- Vichy Communauté : 250 000 €
- Ville de Vichy : 150 000 €
- Riom Limagne et Volcans : 100 000 €

La répartition du capital est la suivante :



Au 31 décembre 2023, les capitaux propres atteignent les **1 170 291 €** suite aux reports à nouveau déficitaires de -329 709 €, ramenant ainsi la valeur initiale théorique de l'action de 500 euros à 390 euros.

1.5 Gouvernance

Suite à la démission en septembre 2024 de Marion Canalès de son poste de présidente, Christine Mandon a été élue nouvelle présidente lors du Conseil d'Administration du 11 octobre 2023.

Marion Canalès reste administratrice représentant la Ville de Clermont-Ferrand au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SPL Clermont Auvergne.

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2023

	Nom des représentants au CA	Date délibération nomination	Liste des mandats sociaux
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Christine MANDON (Présidente)	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Maire d'Aulnat, Présidente d'AssembliA, Administratrice du PETR Grand Clermont, du Syndicat Aéroport.
	Odile VIGNAL	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, Administratrice d'AssembliA, de Domia, d'Auvergne Habitat, de l'ADIL63, du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Cécile BIRARD	23/07/2020	Conseillère métropolitaine, Adjointe au Maire de Saint Genès Champanelle, Administratrice de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, de l'ADUHME
	Henri GISSELBRECHT	23/07/2020	Vice-Président de la Métropole, Maire de Lempdes, Administrateur d'AssembliA, de la SPL Clermont Auvergne Tourisme, du Bivouac, de l'ADUHME, de la T2C, du SMTC, du Syndicat aéroport, du Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Jean-Christophe CERVANTES	23/07/2020	Conseiller métropolitain, Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand, Administrateur d'AssembliA, Administrateur EPF, Administrateur Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, Représentant du Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne, Représentant du PETR Grand Clermont
	Claude AUBERT	23/07/2020	Conseiller métropolitaine, Adjoint au Maire de Chamalières, Gestion 4 Conseil, administrateur du SMTC, de la T2C, du PETR Grand Clermont
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES	16/07/2020	Sénatrice du Puy de Dôme, Conseillère déléguée de la Ville de Clermont-Ferrand, Conseillère déléguée de la Métropole, Administratrice d'assembliA, Membre SCI Les baigneurs
	Grégory BERNARD	16/07/2020	Adjoint au Maire, Conseiller délégué de la Métropole, Président de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole, Administrateur d'assembliA, Vice-Président de l'EPF, Trésorier ADIL 63
	Cyril CINEUX	16/07/2020	Adjoint au Maire, Vice-Président de la Métropole, Vice-Président SMTC

	Nom des représentants au CA	Date délibération nomination	Liste des mandats sociaux
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	15/06/2020	Adjointe au Maire, Vice-Présidente de Vichy Communauté, Vulcania, Présidente Directrice Générale de Vichy Habitat
VICHY COMMUNAUTE	François SENNEPIN	23/07/2020	Vice-Président de Vichy Communauté, Maire de Bellerive-sur-Allier, Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022	Associé Gérant SCP Laloy-Bayet, Associé SCI LR Immobilier, Associé gérant SCI Jet 14, Associé gérant SCI NW Immobilier, Administrateur représentant le Conseil Départemental de l'Allier chez Théa.
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020	Président de Riom Limagne et Volcans, Maire de Châtelguyon, Président du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, PETR Grand Clermont, Président de la SEM Volcans

Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	Nom des représentants à l'AG	Date délibération de nomination
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Christine MANDON	23/07/2020
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES	06/11/2020
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	02/11/2020
VICHY COMMUNAUTE	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020

1.6 Ressources humaines

L'équipe

En 2023, l'équipe n'a pas accueilli de nouveaux salariés. Au 31 décembre 2023, la SPL CA est toujours constituée d'un Directeur Général en mandat social et de 9 salariés :



Rachid
KANDER
Directeur Général



Marie-Anne
OLIVIER
Directrice de Projets



Célia
BEAULATON
Secrétaire Générale



Corinne
PELISSIER
Assistante
administrative



Romain
SARRY
Chargé d'opérations



Emmanuelle
LAURADOUX
Chargée d'opérations



Catherine
GUILBERT
Chargée d'opérations



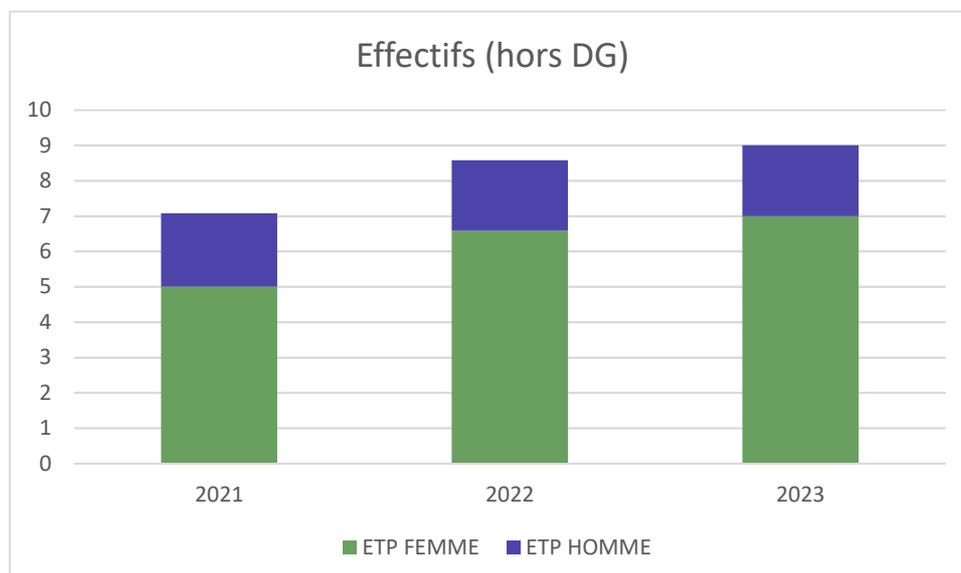
Céline
AMADON
Chargée d'opérations



Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX
Chargée d'opérations



Julien
LAVILLE
Assistant d'opérations



Les salariés mis à disposition

La SPL Clermont Auvergne fait appel à une partie du personnel d'assemblia sur les fonctions supports et sur les missions des chargés d'opérations. Cette mise à disposition s'effectue sur la base d'une convention de mise à disposition de personnel, qui par ailleurs permet également à certains salariés de la SPL d'intervenir ponctuellement sur des projets d'assemblia.

En 2023, cela représente **244 jours** mis à disposition correspondant à **1.22 ETP** :

- Claire FAUCHER-GARROS, Responsable Projet Superstructure : 46.5 jours
- Marie-Aude REY, Responsable d'opérations : 29 jours
- Patrick EUZET, Responsable Projet Suivi de chantier : 14 jours
- Dominique JUBAN, Responsable d'opérations : 7 jours
- Didier BOULET, Directeur du développement : 6 jours
- Alexandre MANAUD, Responsable Projet Superstructure : 2.5 jours
- Assistance : administrative, comptabilité, juridique, informatique : 139 jours

En 2023, les salariés de la SPL ont été mis à disposition d'assemblia **98 jours**, soit l'équivalent de **0.5 ETP** :

- Catherine GUILBERT, Responsable Projet Aménagement : 82 jours
- Céline AMADON, Responsable Projet Aménagement : 13.5 jours
- Julien LAVILLE, Assistant projets : 1.5 jours
- Célia BEAULATON, Secrétaire Générale : 1 jour

Les locaux

La SPL Clermont Auvergne est locataire de surfaces de bureaux au sein des locaux d'assemblia. Au 31 décembre 2023, la **SPL Clermont Auvergne occupe 138 m² de surface**. Par le biais d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels, la SPL verse à assemblia un loyer forfaitaire égal à 120 euros/m²/TTC/an qui comprend l'ensemble des charges liées aux locaux notamment fluides, énergies, taxes, assurances bâtiments, frais divers.

De plus, elle rembourse à assemblia les frais d'utilisation du matériel avec comme clé de répartition, le nombre de salariés. Sont concernés :

- les frais de reprographie (volume copies),
- les frais de courrier (affranchissement),
- les frais téléphoniques (lignes fixes)
- les frais informatiques (hébergement serveur et maintenance)

Les moments d'échanges

- Réunions de coordination de l'ensemble de l'équipe tous les lundis matins de 9h à 10h30
- Formations collectives :
 - ✓ Manipulation des extincteurs, organisée par EUROFEU le 23 janvier 2023 ;
 - ✓ Optimiser le financement de l'opération d'aménagement – Volet fiscal, menée par la SCET le 21 février 2023 ;
- Journée des opérationnels de la Région Auvergne Rhone Alpes et Bourgogne-Franche-Comté à Saint Etienne le 28 février 2023, organisée par la SCET.
- Journée d'entreprise à Polydome, avec assemblia et Domia le 12 juin 2023, sur la Fresque du Climat et la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

2. Les opérations en 2023

Fin 2023, la SPL Clermont Auvergne poursuit l'avancée de ses 17 opérations en cours, parmi lesquels les projets emblématiques de Clermont Ferrand à forts enjeux, qui préfigurent les 3 premiers contrats de concessions délibérés en décembre 2023 (cf. fiches projets détaillées en partie 6)

2.1 Opérations prolongées en concession

- ZAC Saint-Jean (Clermont-Ferrand) – Concession d'aménagement



Concession délibérée en décembre 2023 et notifiée en février 2024

Durée : 12 ans – Fin 2036

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le projet de la zone d'aménagement concerté Saint-Jean se situe à l'est du centre-ville de Clermont-Ferrand sur une emprise de 40 hectares environ. La création de la ZAC Saint-Jean de 14 hectares environ a été approuvée par la Métropole pour poursuivre l'aménagement du quartier Saint-Jean et permettre à la Métropole de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains afin de réaliser de nouvelles constructions. **La SPL a signé un traité de concession pour la réalisation de l'opération d'aménagement.**

- ZAC Saint Jacques Nord (Clermont-Ferrand) – Concession d'aménagement



Concession délibérée en décembre 2023 et notifiée en février 2024

Durée : 15 ans – Fin 2039

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le projet de la zone d'aménagement concerté Saint-Jacques se situe à Clermont-Ferrand. Le quartier connaît des difficultés qui ont conduit l'agence nationale pour la rénovation urbaine à l'identifier comme étant d'intérêt national au titre du renouvellement urbain, lui permettant ainsi de bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain. La création de la ZAC Saint-Jacques de 20 hectares environ a été approuvée par la Métropole pour poursuivre l'aménagement du quartier et permettre à la Métropole de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains afin de réaliser de nouvelles constructions. **La SPL a signé un traité de concession pour la réalisation de l'opération d'aménagement.**

- ZAC Les Vergnes (Clermont-Ferrand) – Concession d'aménagement



Concession délibérée en décembre 2023 et notifiée en février 2024

Durée : 11 ans – Fin 2035

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le projet de la zone d'aménagement concerté Les Vergnes se situe au nord de Clermont-Ferrand. Le quartier connaît des difficultés qui ont conduit l'ANRU à l'identifier comme étant d'intérêt national au titre du renouvellement urbain, lui permettant ainsi de bénéficier du NPNRU. La création de la ZAC Les Vergnes de 25.6 hectares a été approuvée par la Métropole pour poursuivre l'aménagement du quartier et permettre à la Métropole de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains afin de réaliser de nouvelles constructions. **La SPL a signé un traité de concession pour la réalisation de l'opération d'aménagement.**

2.2 Nouvelles opérations signées en mandat ou conduite d'opérations

En 2023, la SPL a signé 4 nouveaux mandats et 1 conduite d'opération, avec les projets de :

- **Rénovation de la Bibliothèque Alexandre-Vialatte à Aubière**



Notifiée en mai 2023 – Durée : 3 ans

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Dans le cadre de sa compétence métropolitaine de développement culturel, Clermont Auvergne Métropole envisage la rénovation de la bibliothèque d'Aubière. Pour assurer la mise en œuvre de la rénovation de ce bâtiment, Clermont Auvergne Métropole souhaite l'accompagnement de la **SPL Clermont Auvergne dans le cadre d'un mandat public de maîtrise d'ouvrage.**

- **Rénovation de l'office du Tourisme à Clermont-Ferrand**



Notifiée en septembre 2023 – Durée : 18 mois

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Dans le cadre de sa compétence métropolitaine de développement touristique, Clermont Auvergne Métropole envisage la rénovation de l'office du tourisme à Clermont-Ferrand. Pour assurer la rénovation du hall d'accueil, Clermont Auvergne Métropole souhaite l'accompagnement de la **SPL Clermont Auvergne dans le cadre d'un mandat public de maîtrise d'ouvrage.**

- **Requalification de la zone d'activités de Gerzat sud – Tranche 6**



Notifiée en septembre 2023 – Durée : 12 mois

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

D'une superficie totale de plus de 50 hectares, la ZAE de Gerzat est divisée en 6 tranches. Reste à aménager la tranche 6 d'environ 6 ha. La raréfaction du foncier économique et la demande croissante des entreprises, conduisent Clermont Auvergne Métropole à envisager l'urbanisation de cette dernière tranche et à **confier à la SPL un mandat d'études pour définir les conditions techniques, administratives et financières d'aménagement de la zone.**

- **Reconversion des bâtiments agricoles à Saint Genès Champanelle**



Notifiée en décembre 2023 – Durée : 8 mois

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Dans la cadre d'une réorganisation de ses installations, l'INRAE a le projet de mettre en vente un ensemble de bâtiments agricoles. Clermont Auvergne Métropole s'interroge quant à la faisabilité d'une reconversion des bâtiments en village artisanal et **confie à la SPL un mandat d'études pour l'analyse de la faisabilité technique et financière du projet**

- **Réhabilitation Groupe Scolaire du Bédât sur Les Vergnes : Phase programmation**



Notifiée en décembre 2023 – Durée : 8 mois

Actionnaire : Ville de Clermont-Ferrand

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain du Quartier Les Vergnes, la Ville de Clermont-Ferrand a pour objectif de lancer les travaux pour la réhabilitation du pôle éducatif du Bédât. **La SPL Clermont Auvergne conclut avec la Ville de Clermont-Ferrand une mission d'assistance pour la validation d'un programme.**

2.3 Opérations prolongées par mandats ou avenants

En 2023, la SPL a prolongé deux opérations avec de nouveaux mandats pour les projets de :

- **Requalification du Pôle Economique de Ladoux (Cébazat) – Mandat études**

Mandat n°2 délibéré en décembre 2023 et notifié en mars 2024

Durée : 2 ans – Fin mandat en mars 2026

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole



Depuis 2018, la SPL Clermont Auvergne a été mandatée par Clermont Auvergne Métropole pour mener cette opération de requalification. Afin de réaliser les études et de mener les procédures nécessaires préalablement à l'engagement d'une nouvelle phase de travaux, notamment de viabilisation, à l'horizon 2026, il est proposé de conclure, entre Clermont Auvergne Métropole et la SPL Clermont Auvergne, **un nouveau mandat d'aménagement portant uniquement sur les études**

- **Requalification de la ZA Lempdes – Mandat études et travaux**

Mandat n°2 délibéré en juin 2023 et notifié en septembre 2023

Durée : 2,5 ans – Fin mandat en mars 2026

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole



Depuis 2018, la SPL Clermont Auvergne a été mandatée par Clermont Auvergne Métropole pour mener cette opération de requalification qui s'est concrétisée par l'élaboration d'un plan d'actions sur deux axes de travail : une étude urbaine pour la requalification et la densification du secteur économique de La Rochelle - Le Pontel et une étude de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'espace public conduite à l'échelle de la ZAE dans son ensemble. Afin de poursuivre les études et travaux, Clermont Auvergne **confie à la SPL dans le cadre d'un nouveau mandat la poursuite de l'aménagement de la zone.**

2.4 Opérations terminées

- **Préfiguration d'une délégation de gestion des parkings (Clermont-Ferrand) - Mandat d'études :**
 - Fin mandat au 30 mai 2023
 - Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole
- **Coordination générale du projet des ACC-M (Clermont-Ferrand) - Mandat d'études :**
 - Fin mandat au 24 février 2023
 - Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole
- **Projet d'aménagement du Parc Urbain Résilient de Galaxie / Fontgiève - Mandat d'études :**
 - Fin mandat au 18/12/2022
 - Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

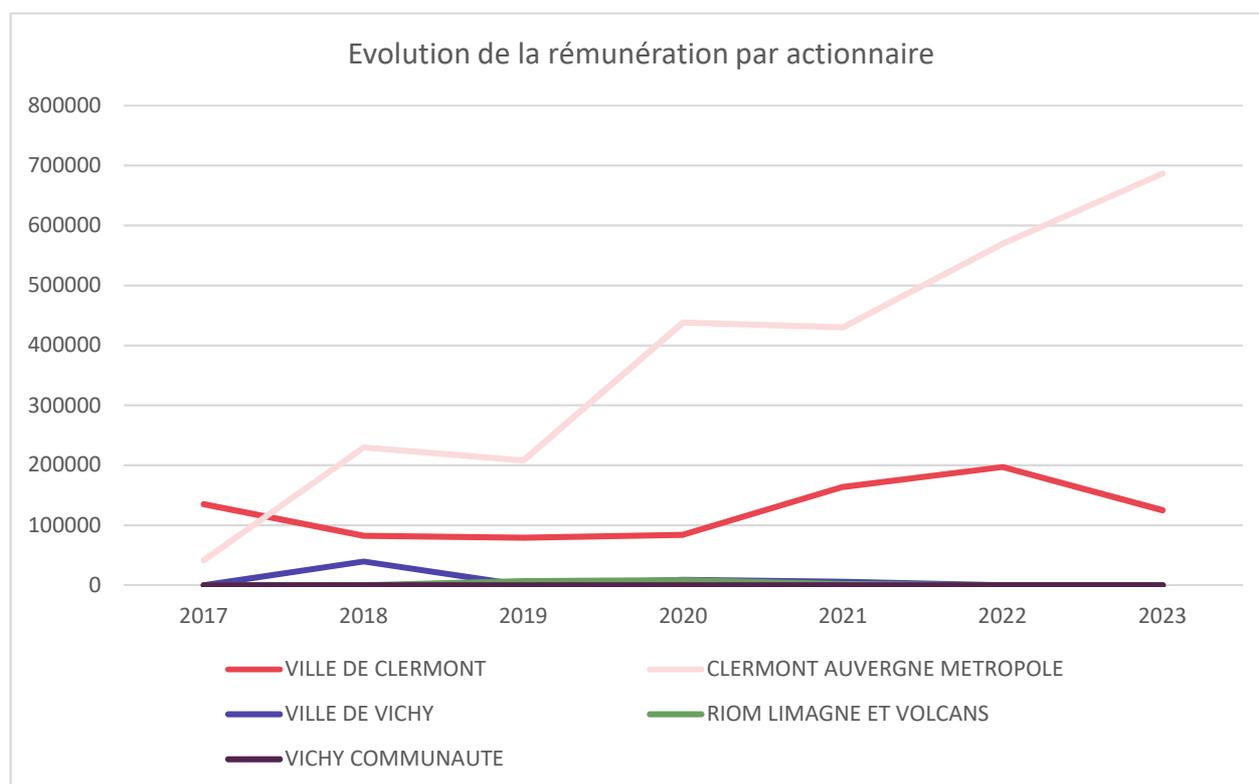
2.5 Clauses environnementales et sociétales dans les marchés publics

La SPL a intégré dans ses marchés publics soumis à obligation, une clause d'insertion sociale par l'économie, en collaboration avec le PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi).

De plus, la SPL prévoit un cahier des prescriptions environnementales dans le cadre des chantiers des espaces publics afin d'ingérer les nouvelles clauses environnementales dans ses consultations, telles que prévues à l'article L. 2111-1 du code de la commande publique. Ces prescriptions permettent de constituer une accroche contractuelle portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience.

2.6 Contractualisations entre les collectivités actionnaires et la SPL

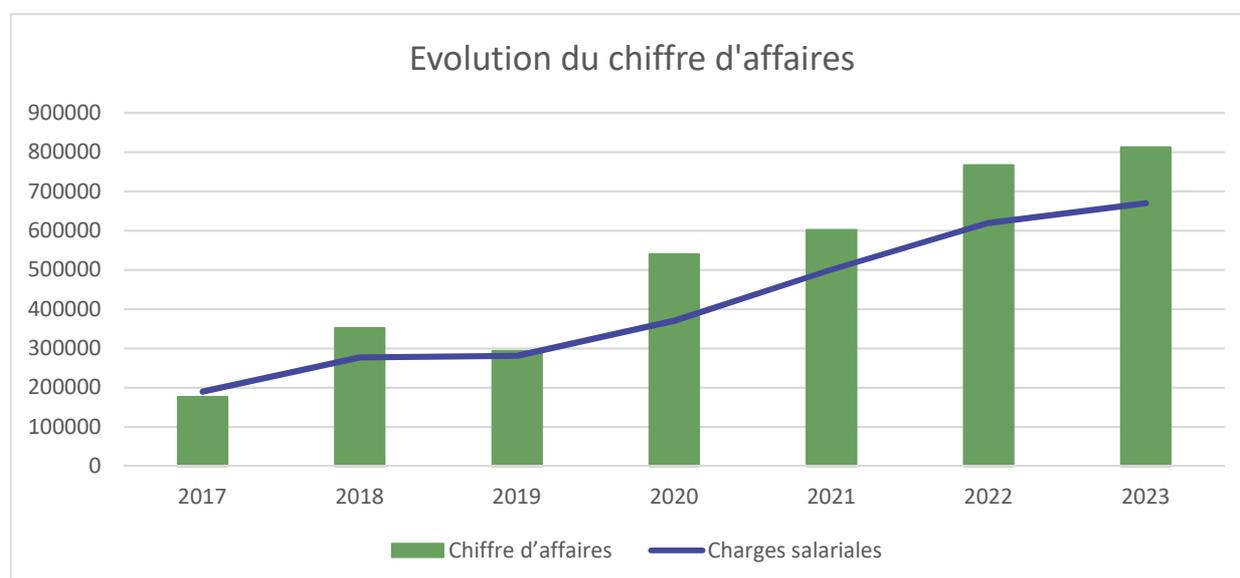
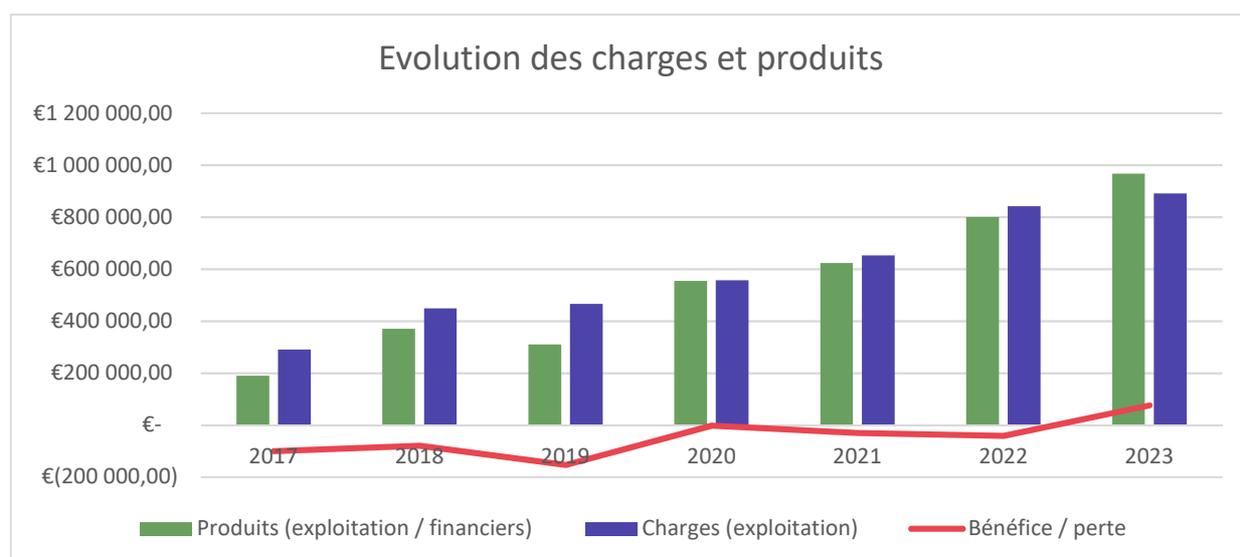
	Clermont Auvergne Métropole	Ville de Clermont- Ferrand	Vichy Communauté	Ville de Vichy	Riom Limagne et Volcans
Contrats soldés depuis 2017	6	1	2	-	1
Contrats en cours	15	2	-	-	-
Montant rémunération 2023	686 822 €	125 291 €	-	-	-
Avances en compte courant	-	-	-	-	-
Garanties d'emprunt	-	-	-	-	-
Aides octroyées au titre du développement économique	-	-	-	-	-
Autres concours financiers	-	-	-	-	-



3. Situation financière

3.1 Chiffres clés

	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	618 350 €	787 675 €	838 558 €
dont Chiffre d'affaires	601 766 €	766 759 €	812 113 €
Charges d'exploitation	653 232 €	841 829 €	891 482 €
dont Charges salariales	501 144 €	619 597 €	670 001 €
Produits financiers	4 701 €	12 765 €	128 915 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €
Bénéfice / perte	- 30 265 €	- 41 478 €	+ 75 991 €
Capitaux propres	1 135 778 €	1 094 299 €	1 170 291 €
Niveau d'endettement	0 €	0 €	0 €



3.2 Bilan simplifié

ACTIF	2021	2022	2023
Immobilisations corporelles	7 126 €	5 833 €	2 498 €
Immobilisations incorporelles	1 414 €	614 €	0 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Total actif immobilisé net	8 541 €	6 447 €	2 498 € €
Stocks nets	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	217 311 €	157 487 €	529 403 €
Actifs d'exploitation	318 876 €	152 339 €	295 506 €
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	5 856 148 €	5 562 926 €	4 629 016 €
Charges constatées d'avance	1 525 €	1 630 €	0 €
Total actif circulant net	6 393 860 €	5 874 382 €	5 453 926 €
Total actif	6 402 401 €	5 880 830 €	5 456 424 €

PASSIF	2021	2022	2023
Ressources propres et quasi-fonds propres	1 135 778 €	1 094 299 €	1 170 291 €
Ressources d'emprunt	0 €	0 €	0 €
Total des capitaux permanents	1 135 778 €	1 094 299 €	1 170 291 €
Dettes d'exploitation et divers	5 119 557 €	4 639 464 €	4 139 067 €
Total des dettes d'exploitation et à court terme	5 119 557 €	5 880 830 €	5 456 424 €
Produits constatés d'avance	147 066 €	147 066 €	147 066 €
Total passif	6 402 401 €	5 880 830 €	5 456 424 €

3.3 Bilan simplifié

PRODUIT	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	618 350 €	787 675 €	838 558 €
Dont Chiffre d'affaires	601 766 €	766 759 €	812 112 €
Produits financiers	4 701 €	12 765 €	128 915 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €

CHARGES	2021	2022	2023
Charges d'exploitation	653 232 €	841 829 €	891 482 €
Dont Charges salariales	501 144 €	619 597 €	670 001 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	176 €	92 €	0 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	- 30 265 €	- 41 478 €	+ 75 991 €

3.4 Commentaires de la direction

Présentation synthétique des comptes annuels 2023

Les comptes de l'exercice écoulé, ouvert le 1er Janvier 2023 et clos le 31 Décembre 2023 ont été établis en application des règlements comptables prévus par la Commission Nationale de la Comptabilité.

Cet exercice comptable est marqué par un premier résultat positif de **+ 75 991 €**, après 5 années de résultats négatifs, avec un report à nouveau total de **-329 709 €**.

Le chiffre d'affaires de la SPL CLERMONT AUVERGNE pour l'année 2023 est de **812 113 €** (766 759 € en 2022).

Les produits d'exploitation s'élèvent à **838 558 €** alors qu'ils étaient de 787 675 € en 2022 soit une augmentation de 50 883 € (+6 %). Celui-ci comporte notamment :

- les rémunérations liées aux opérations d'aménagement : 812 113 €
- les reprises sur amortissements et autres produits : 26 444 €

Les produits financiers représentent **128 915 €** contre 12 765 € en 2022, soit une augmentation de 116 150 € grâce à la rémunération des comptes courants à la Caisse des Dépôts depuis le 4^e trimestre 2022.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à **891 482 €** contre 841 829 € en 2022 soit + 49 653 € (+ 6 %). Cela provient essentiellement de l'augmentation de la masse salariale principalement liée l'embauche d'une salariée sur une année complète en 2023.

La situation en 2023

Depuis son premier mandat en 2017, la SPLCA a vu son volume d'affaires multiplier par 6 entre 2017 et 2023, en passant de 3 opérations à 17.

L'actionnaire majoritaire, Clermont Auvergne Métropole, reste le principal apporteur d'affaires.

Les contrats sont majoritairement des mandats d'études et de travaux, renouvelés par avenants. Les premiers contrats de concession d'aménagement ont été délibérés le 15 décembre 2023 par le conseil métropolitain pour les ZAC Saint Jean, Saint Jacques et Les Vergnes.

La hausse du résultat net 2023 est due à l'augmentation des produits financiers. Les charges d'exploitation restent encore plus importantes que les produits d'exploitation d'environ + 50 K€.

Concernant les achats et charges externes, par rapport à 2022 :

- - 20 K€ : mise à disposition des salariés assemblia
- + 8 K€ : honoraires ponctuels pour les études SEMAPHORES et SCET dans le cadre de nos futures concessions
- + 4K€ : assurances (rattrapage factures 2022 reçues en 2023)
- + 3 K€ : formations (10 formations suivies contre 5 en 2022)

Concernant les charges du personnel (net+ charges patronales), par rapport à 2022 :

- + 50 K€ : année complète d'Anne-Emmanuelle Passerieux embauchée le 01/06/2022 et augmentations salariales en janvier (+2.5% liée au coût de la vie).

Concernant les produits, par rapport à 2022 :

- + 46 K€ de rémunération opérationnelle, grâce à 5 nouveaux mandats (ZA Gerzat Sud, Rénovation Bibliothèque d'Aubière, Rénovation Office du Tourisme, Reconversion des bâtiments à Saint Genès Champanelle, Centrales photovoltaïques sur le site de la STEP)

- + 100 K€ de produits financiers, grâce à la rémunération des comptes courants à la Caisse des Dépôts. Ces produits permettent à la SPL de résorber partiellement sa perte de capital.
- + 5 K€ de transfert de charges (salariés SPL mis à disposition d'assemblia).

En 2023, la SPL Clermont Auvergne n'a pas fait d'investissement.

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, il est **proposé d'affecter le résultat, dans son intégralité, au report à nouveau.**

Concernant la société, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la date du 31/12/2023 s'élève à **155 125 €**. Ces dettes ont été réglées en totalité en janvier et en février 2024.

Les délais de paiement sont les suivants :

- Opérations en mandat : 25 jours en moyenne
- Société : 8 jours en moyenne

3.5 Perspectives de développement en 2024

Un nouveau mandat de travaux délibéré en début d'année

- **Aménagement multisites au sein du quartier de Brézet à Clermont-Ferrand** : mandat de travaux délibéré le 16/02/24, pour l'aménagement d'un parking relais d'environ 275 places rue Jules Verne et la restructuration du carrefour Avenue de l'Agriculture / Rue Kepler.

Démarrage des travaux dans le cadre des traités de concession d'Aménagement

- **Réalisation d'un parc paysager et des espaces publics attenants au sein du quartier Saint-Jean** : démarrage du chantier prévu en avril ; le marché est décomposé en sept lots techniques dont les travaux peuvent être réalisés de manière concomitante : VRD, Eclairage public, Espaces Verts, Brumisation, Passerelle, Menuiserie Serrurerie, Aire de jeux et mobiliers.
- **Aménagement d'un parc métropolitain au sein du quartier Saint Jacques Nord** : démarrage du chantier prévu en juillet ; le marché est décomposé en 7 lots techniques : VRD, Electricité et Réseaux secs, Génie civil et confortement paroi, Espaces verts, fontainerie, maçonnerie-revêtements décoratifs-mobilier urbain-jeux de plein air-serrurerie, pierre naturelle.

Afin de mener à bien ces travaux, la SPL va souscrire des emprunts auprès de la Caisse d'Épargne, de la Caisse des Dépôts et du Crédit Agricole dès 2024-2025.

Des thématiques en perspective

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : La SPL peut être un outil de portage du préfinancement et de la remise à niveau des équipements publics pour réduire la facture énergétique des collectivités, notamment en tant que tiers-investisseur dans le cadre d'un marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité concernée. C'est un sujet d'intérêt général très important pour tous nos actionnaires.
- **Exploitation et gestion des parkings** : Les investissements, financements des travaux et exploitation commerciale des parcs peuvent être réalisés par la SPL en concession, en affermage, en marché global ou en marché de prestations. Ces différents contrats comportent plus ou moins de risques pour la SPL et nécessitent de nouvelles compétences. Si cette mission était confiée à la SPL, elle embaucherait un directeur d'exploitation de parking. C'est un sujet qui pourraient intéresser les 3 territoires de Vichy, Riom et Clermont-Ferrand, notamment dans la perspective d'un RER métropolitain.

4. Bilan de gouvernance

4.1 Réunions du conseil d'administration

Date du CA	Ordre du jour
30/03	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal de la 17ème Séance du 3 novembre 2022 • Plan de suivi des affaires 2023 • Budget prévisionnel 2022-2023 • Etude sur le dimensionnement des fonds propres de la SPL permettant de soutenir les opérations de concession d'aménagement
01/06	<ul style="list-style-type: none"> • Actualités : Sélection d'un prestataire pour une mission d'accompagnement à la définition des modalités de rémunération à inclure dans les traités de concession d'opération en renouvellement urbain • Approbation du procès-verbal de la 18ème Séance du 30 mars 2023 • Arrêté du bilan et du compte de résultat afférents à l'exercice clos du 31/12/2022 • Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle • Confirmation de la date de l'Assemblée Générale, détermination de l'ordre du jour et rédaction du texte des résolutions • Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes • Plan de suivi des affaires actualisé
11/10	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal de la 19ème Séance du 1er juin 2023 • Election de la nouvelle Présidence du Conseil d'Administration suite à la démission de Marion Canalès • Plan de suivi des affaires 2023 actualisé
08/11	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal de la 20ème Séance du 11 octobre 2023 • Approbation du projet de concession d'aménagement de la ZAC Saint Jean • Approbation du lancement de la consultation des entreprises de travaux du parc Saint-Jean par l'acheteur « SPL CA » en son nom propre • Approbation du projet de concession d'aménagement de la ZAC Saint Jacques • Approbation du projet de concession d'aménagement de la ZAC Les Vergnes • Actualisation du guide de passation des marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des seuils et rajout de la direction générale dans les membres avec voix délibérative de la commission d'attribution des marchés • Création d'une commission d'appel d'offres ad hoc pour les marchés passés par la SPL dans le cadre des concessions d'aménagement conclues avec Clermont Auvergne Métropole • Appel à désignation par Clermont-Auvergne Métropole d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger dans la commission d'appel d'offres ad hoc de la SPL • Information sur le plan de suivi des affaires

Présence des représentants par collectivité actionnaire

Collectivités	Nombre administrateurs	CA 30/03	CA 01/06	CA 11/10	CA 08/11
Clermont Auvergne Métropole	6	5	4	6	6
Ville de Clermont-Ferrand	3	2	2	-	-
Ville de Vichy	1	1	1	1	-
Vichy Communauté	2	-	1	1	1
Riom Limagne et Volcans	1	1	1	1	1

4.2 Réunion de l'assemblée générale

Date de l'AG	Ordre du jour
29/06/23	<ol style="list-style-type: none">1- Lecture du rapport de gestion 20222- Présentation de l'actualité des opérations en cours par les Responsables de Projets3- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes4- Approbation des comptes 2022 et affectation du résultat5- Vote sur les conventions réglementées6- Quitus aux dirigeants et décharge du Commissaire aux Comptes7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans8- Pouvoirs à conférer.

4.3 Informations sur la rémunération des représentants des collectivités

La Présidente du conseil d'administration et les administrateurs ne perçoivent aucun élément de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ni d'avantages en nature.

Le Directeur Général en mandat social perçoit une rémunération fixe, sans part variable, approuvée par le Conseil d'Administration.

5. Principaux risques et contrôles

5.1 Principaux risques et incertitudes

Les risques financiers sont faibles car la SPL n'a pas d'endettement et s'appuie sur l'expertise du bureau KPMG pour la comptabilité et Arverne Audit MBA pour le commissaire aux comptes.

Son principal risque est le dimensionnement de son plan de charge. Les activités qui lui sont confiées doivent être compatibles avec ses charges.

5.2 Contrôles internes

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la SPL Clermont Auvergne a pour objet de définir les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires :

- En matière d'orientations stratégiques de la société
- En matière de gouvernance et de vie sociale
- En matière d'activités opérationnelles.

Le contrôle exercé par les collectivités territoriales actionnaires s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants dans la SPL Clermont Auvergne. De plus, le comité de suivi et d'analyse (cf. paragraphe 5.4) se réunit avant chaque Conseil d'Administration.

Ce contrôle se matérialisera par la rédaction de comptes rendus, de suivi d'une documentation informatique accessible à tous les administrateurs laquelle permettra la mise à disposition des informations transmises et les décisions prises par chacune des collectivités territoriales actionnaires.

Guide de passation des marchés publics

Ce guide a pour objet de définir les procédures internes appliquées par la SPL Clermont Auvergne dans la passation des marchés ou accords-cadres inférieurs aux seuils européens, afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics et en respectant les trois principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

En 2023, le guide a été mis à jour avec :

- La prise en compte des nouveaux seuils européens ;
- Le rajout de la direction générale dans les membres avec voix délibérative de la commission d'attribution des marchés ;
- La création d'une commission d'appel d'offres ad hoc pour les marchés passés par la SPL dans le cadre des concessions d'aménagement conclues avec Clermont Auvergne Métropole ;

Rapport annuel de gestion

La présence au capital de la SPL Clermont Auvergne des structures actionnaires permet une représentation permanente au conseil d'administration. Ainsi, tous les actionnaires sont destinataires du rapport annuel de gestion qui est délibéré une fois par an en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

De plus, conformément à la loi 3DS, les élus administrateurs au Conseil d'Administration d'une Entreprise Publique Locale doivent, une fois par an, rendre compte de la gestion de leur entreprise devant leurs assemblées délibérantes en leur présentant le rapport annuel du mandataire.

Le rapport 2022 de la SPL a été présenté :

- en conseil communautaire de RLV du 26/09/23
- en conseil métropolitain du 29/09/23
- en conseil municipal de la Ville de Vichy le 02/10/23
- en conseil municipal de la Ville de Clermont le 06/10/23
- en conseil communautaire de Vichy Communauté le 07/12/23

5.3 Contrôles externes

Contrôle du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes est invité à assister à tous les conseils d'administration et exerce la mission de contrôle légal définie aux articles L. 823-9 et suivants du code de commerce :

- il est chargé de certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société contrôlée, et il établit à cet effet un rapport à l'assemblée générale des actionnaires ;
- il signale à celle-ci, ainsi qu'au conseil d'administration ou de surveillance, les irrégularités et inexactitudes concernées ;
- il est également tenu de révéler au procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance, et il est soumis à des obligations de vigilance et des obligations déclaratives aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en application du chapitre 1er du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

La loi 3DS, adoptée en février 2022, a renforcé le rôle du Commissaire aux comptes dans les Epl et les sociétés contrôlées par les Sem. En application de l'article L. 1524-8 du CGCT tel qu'issu de la loi 3DS :

- il signale aux collectivités actionnaires, à la chambre régionale des comptes et au représentant de l'Etat dans le département, dans les conditions fixées à l'article L. 823-12 du même code, les irrégularités ou inexactitudes qu'il relève dans les comptes d'une société qu'il contrôle en application des deux premiers alinéas du présent article ;

- il transmet aux mêmes personnes une copie de l'écrit mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 234-1 du code de commerce. Il informe également ces personnes dans les conditions fixées à l'avant-dernier alinéa du même article L. 234-1.

Aucun autre contrôle externe n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

5.4 Contrôle analogue

Comité de suivi et d'analyse

Pour rendre le contrôle analogue efficient, le conseil d'administration a mis en place un comité de suivi et d'analyse qui a pour objet de formuler des avis auprès du conseil d'administration sur les futurs engagements de la SPL.

Il examine toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la SPL par l'un de ses membres. Il émet un avis technique, juridique et financier motivé sur la pertinence de l'opération au regard des moyens humains et matériels de la SPL ainsi que de son domaine d'intervention. Il suit l'évolution des opérations engagées par la SPL par rapport au plan prévisionnel des opérations, approuvé par le conseil d'administration.

Il alerte le Conseil d'Administration sur toute modification ou évolution pouvant avoir des conséquences sur ledit plan ou le budget de la SPL. Il se réunit donc systématiquement avant chaque Conseil d'Administration.

Le comité de suivi et d'analyse se compose à titre de membres permanents :

- Les directeurs généraux des services des collectivités actionnaires ou des membres du personnel des collectivités actionnaires désignés par leur Président,
- Le directeur général de la SPL ou son représentant.

Il pourra comprendre également, en fonction des dossiers qui y seront examinés, les élus compétents du fait de leur délégation au sein de leur collectivité et les directeurs de pôles opérationnels et fonctionnels des collectivités concernées. Le Président de la collectivité désignera l' élu compétent.

Date du comité de suivi	Ordre du jour	Participants des collectivités actionnaires
28/03/23	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de suivi des affaires 2023 • Budget prévisionnel 2022-2023 • Etude sur le dimensionnement des fonds propres de la SPL permettant de soutenir les opérations de concession d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole • Mme Froment - Ville de Clermont-Ferrand • Mme Fouilladieu - Riom Limagne et Volcans
26/05/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du bilan et du compte de résultat afférents à l'exercice clos du 31/12/2022 • Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle • Plan de suivi des affaires actualisé 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole • Mme Fouilladieu - Riom Limagne et Volcans • M. Bocq - Vichy Communauté • M. Dervieux - Ville de Vichy
Rencontres individuelles les 31/10/23 et 06/11/23	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et échanges sur les projets de traités de concession de Clermont Auvergne Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Fouilladieu, Riom Limagne et Volcans le 31/10 matin • M. Dervieux, Ville de Vichy le 31/10 midi • M. Bocq, Vichy Communauté le 06/11 par téléphone.

6. Fiches projets détaillées

Renouvellement urbain en secteur mixte

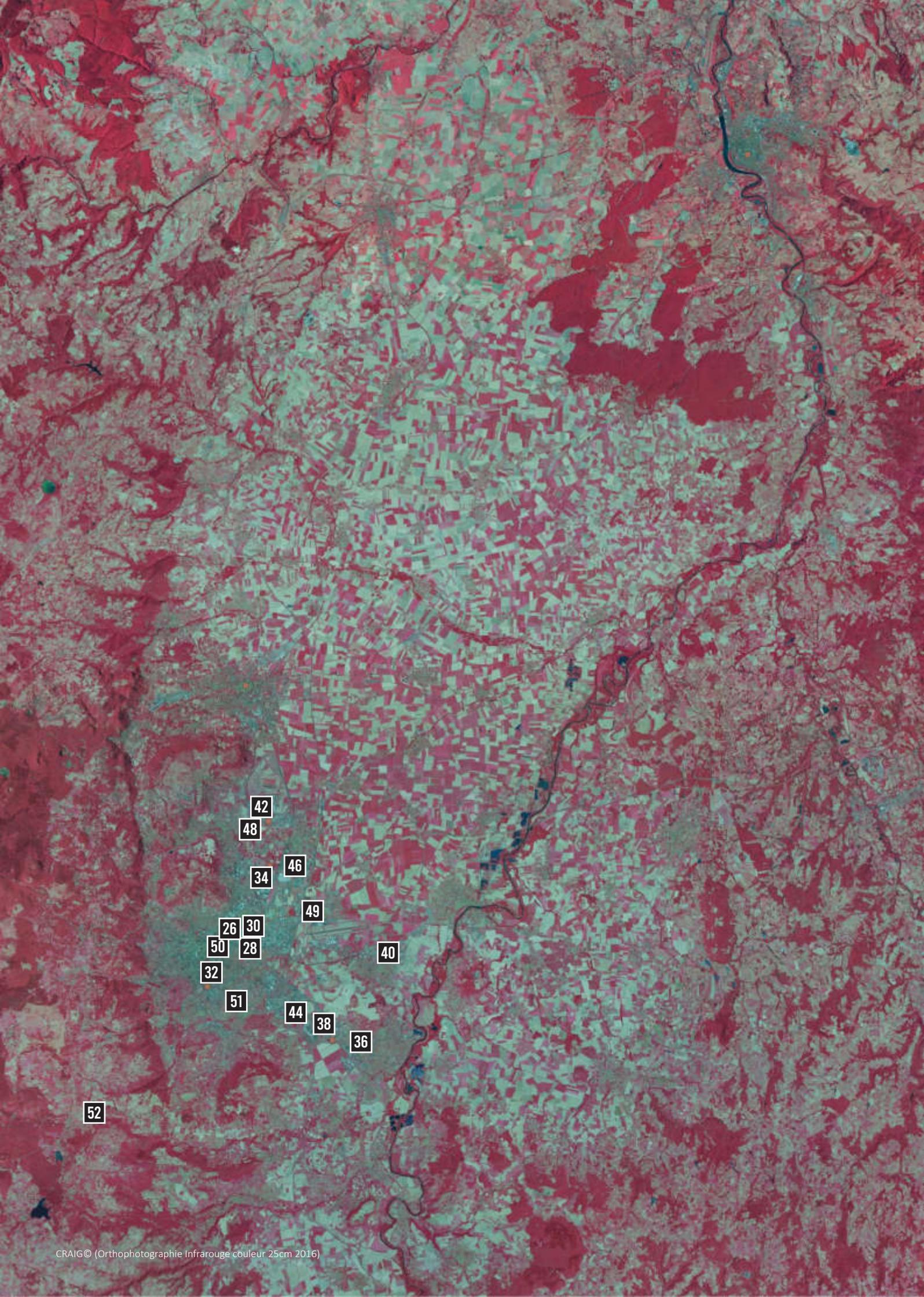
- **Régénération urbaine du Quartier Saint-Jean**
Clermont-Ferrand
- **Requalification de l'Ilot Jules Verne au Brézet**
Clermont-Ferrand
- **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Saint Jean – Le Brézet**
Clermont-Ferrand
- **Projet de Renouvellement Urbain (NPRU)- Quartier Saint Jacques Nord**
Clermont-Ferrand
- **Projet de Renouvellement Urbain (NPRU)- Quartier Les Vergnes**
Clermont-Ferrand
- **Projet d'aménagement du secteur Marc Bloch**
Cournon d'Auvergne

Renouvellement urbain en zone d'activité

- **Requalification de la ZAE de Cournon-Le Cendre**
Cournon d'Auvergne
- **Requalification de la ZAE de Lempdes**
Lempdes
- **Aménagement et requalification urbaine du Pôle Economique de Ladoux**
Cébazat et Gerzat
- **Aménagement et développement économique de la Plaine de Sarliève Nord**
Aubière et Cournon d'Auvergne
- **Aménagement de la Tranche 6 de la ZAE de Gerzat sud**
Gerzat

Construction

- **Construction du centre de conservation des musées**
Cébazat
- **Construction de centrales photovoltaïques sur le site de la Station d'Épuration des 3 rivières**
Clermont-Ferrand
- **Rénovation de l'Office du Tourisme Place de la Victoire**
Clermont-Ferrand
- **Rénovation de la bibliothèque d'Aubière Alexandre Vialatte**
Aubière
- **Reconversion des bâtiments agricoles**
Saint Genès Champanelle



- 42
- 48
- 34
- 46
- 49
- 26
- 30
- 50
- 28
- 40
- 32
- 51
- 44
- 38
- 36

52

RÉGÉNÉRATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Activement engagée dans un processus de renouvellement urbain de son cœur métropolitain, la Ville de Clermont-Ferrand veut faire de ce quartier de près de 40 hectares, méconnu des clermontois, un nouveau quartier de destination. Il s'agit ici de développer un quartier aux multiples fonctions, dynamique et attractif, porteur d'une image renouvelée, qualifiée et innovante de la Métropole. Un quartier résilient dans lequel la nature retrouve sa place et où le bien-être des habitants et des usagers est une priorité. Par la réalisation de cette opération, la Ville de Clermont met en œuvre l'un des objectifs ambitieux inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2016. Pour ce faire, elle s'est adjoint les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre de renommée internationale pilotée par l'architecte-urbaniste Bernard Reichen, Grand Prix de l'Urbanisme en 2005. La ZAC Saint-Jean, d'un périmètre de 14 ha et créée en décembre 2023, constitue une première phase d'aménagement pour le quartier. Par délibération du conseil métropolitain en date du 23 mars 2023, Clermont Auvergne Métropole a approuvé la reprise de l'opération d'aménagement

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement des prestataires (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage et coordination des études et des travaux,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Suivi foncier en partenariat avec l'EPF SMAF et le service foncier de la Métropole,
- Coordination des partenaires
- Organisation et animation des Comités de suivi, Comités techniques et Comités de pilotage,
- Assistance à la concertation.

Les missions réalisées en 2023

- Reprise de la procédure de création de la ZAC sous l'initiative de la Métropole (actualisation de l'étude d'impact, actualisation du dossier de création de ZAC, organisation de la concertation réglementaire, pilotage de l'élaboration du CPAUPE, etc.),
- Conduite des travaux des espaces publics de l'îlot éducatif (livraison de la rue Toni Morrison et inauguration de la rue Michel Foucault),
- Mise au point du projet de parc paysager tranche 1 (pilotage des missions de MOE, consultation des entreprises de travaux, lancement et suivi des études techniques (investigations réseaux, sites et sols pollués, géotechnique)),
- Coordination des interfaces avec les « projets partenaires » (InspiRe ligne B, centre associatif et sportif Edith Tavert, rénovation du site industriel ACCm, projets promoteurs),
- Accompagnement des projets immobiliers sur les lots à bâtir de la future ZAC (élaboration du règlement des appels à projets, coordination avec les porteurs de projets, pilotage de l'écriture des fiches de lot par la MOE, pilotage de l'élaboration des plans de lot provisoires),
- Travail sur le traité de concession d'aménagement.

Les missions en 2024

Poursuite des missions dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Saint-Jean, sur un périmètre plus restreint de 14 ha :

- Elaboration et approbation du dossier de réalisation de la ZAC,
- Conduite des travaux du parc paysager de 2 ha et pré-figuration d'un mail du parc de 0,5 ha (durée : 15 mois / env. 6M€HT),
- Poursuite de la conception sur le Parc pour certains lots de travaux : signalétique, expression artistique, etc,
- Finalisation du CPPAUPPE de la ZAC,
- Préparation de la phase de commercialisation des lots,
- Accompagnement des projets privés.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Ville de
Clermont-Ferrand

Notification Mandat 1

3 avril 2017

Notification Mandat 2

13 janvier 2020

Notification Avenant n°1

10 janvier 2022

Notification Avenant n°2

20 juin 2023

Notification Concession

15 février 2024

Terme

15 février 2036

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Romain SARRY

Contributeurs :

Yves CHABANON

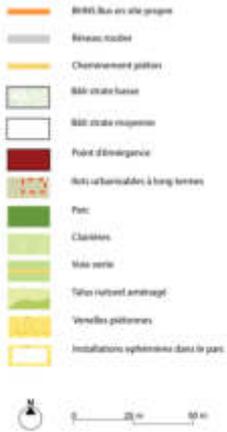
Patrick EUZET

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Plan Guide (Janvier 2023, Carta Reichen et Robert & Associés)



Abords de l'îlot éducatif réalisés (mai 2023)

Perspectives du futur parc de Saint-Jean (2024, Carta Reichen et Robert & Associés)

Une surface de plancher à développer de près de **200 000 m²** à l'échelle du triangle Saint-Jean, dont **90 000 m²** dans le périmètre de ZAC.

HABITAT

- Plus de **1 000** logements, ainsi que les équipements nécessaires à la vie du quartier.

ACTIVITÉS

- Des programmes permettant le développement des activités économiques en cœur de ville.

ESPACES PUBLICS

- Un grand parc métropolitain
- Un parc linéaire le long des voies ferrées.

ÉQUIPEMENTS

- Le nouveau lycée Gergovie (ouverture en septembre 2022),

- Le nouveau Centre associatif et sportif Edith Taverd avec 1500 places en tribune (ouverture en septembre 2023),
- La future ligne B de transports en commun en site propre (projet InspiRe),
- Un nouveau groupe scolaire.

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT JULES VERNE AU BRÉZET

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Dans le contexte d'un assouplissement calendaire de mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble de l'îlot Jules Verne, les interfaces avec le projet InspiRe dans le secteur sont à traiter en avance de phase, afin de pouvoir livrer :

- un terminus partiel nécessaire à la mise en service de la ligne B (maîtrise d'ouvrage InspiRe)
- un parking-relais provisoire de surface de 100 places environ, opérationnel à horizon de la mise en service de la ligne B (maîtrise d'ouvrage Clermont Auvergne Métropole)
- des accès fonctionnels au parking relais impliquant notamment de probables adaptations sur la rue Kepler et le carrefour Kepler/Agriculture (maîtrise d'ouvrage Clermont Auvergne Métropole).

Par ailleurs, la réalisation du Bassin de Stockage Restitution, programmée par Clermont Auvergne Métropole sur l'îlot Jules Verne, suppose la libération des emprises affectées au parking poids-lourds (ancien centre routier du Brézet). Un parking provisoire doit être étudié sur un site avenue Jean Mermoz.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée,
- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité,
- Pilotage de l'étude,
- Recrutement d'une MOE,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition de données techniques,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Coordination partenaires et pilotage des instances.

Les missions réalisées en 2023

- Poursuite de la procédure de recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de programmation et de faisabilité (analyse des offres, rédaction du RAO, notification du marché),
- Pilotage de l'étude de programmation et de faisabilité,
- Coordination et pilotage général de l'opération (interface avec les services de la Ville et de la Métropole, organisation et animation des instances).

Les missions en 2024

- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour Kepler – Agriculture – Flammarion. Suivi des études de conception,
- Recrutement dans le cadre d'un marché global de conception-réalisation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et d'entreprises de travaux pour l'aménagement d'un P+R en structure modulable démontable. Suivi des études de conception,
- Coordination et pilotage général de l'opération (interface avec les services de la Ville et de la Métropole, organisation et animation des instances).

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat 1
14 décembre 2018

Notification Avenant n°1
20 décembre 2019

Notification Mandat 2
19 décembre 2022

Notification Mandat 3
5 avril 2024

Terme
5 avril 2026

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Romain SARRY

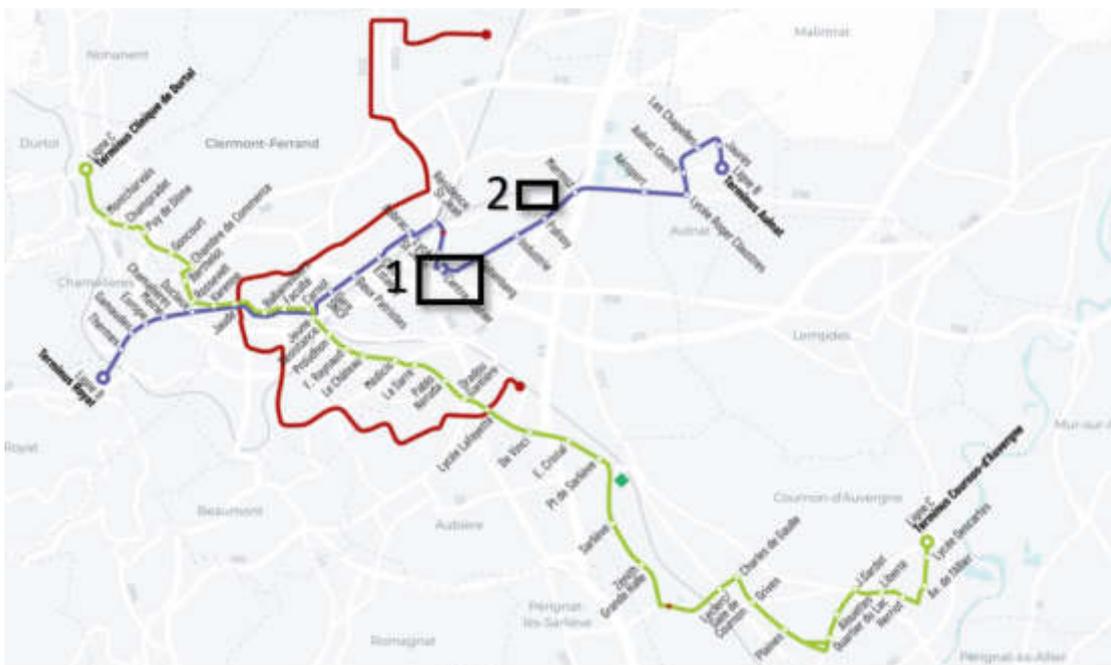
Contributeurs :

Céline AMADON

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL

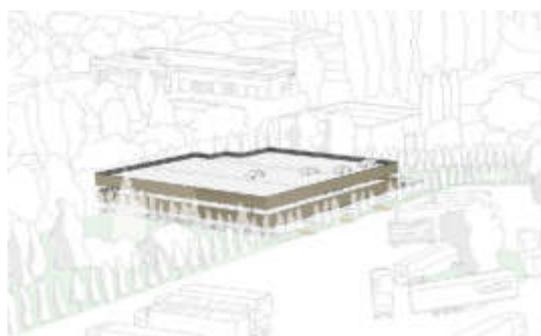


Localisation des secteurs à l'étude, en lien avec le projet InspiRe



Îlot Jules Verne
et carrefour Kepler/
Agriculture (juillet 2023)

Croquis de principe
du P+R de l'îlot Jules Verne
(2024, LLPU)



ÉQUIPEMENTS

- Un parking relais provisoire.
- Un parking relais poids lourds provisoire.

ESPACES PUBLICS

- Adaptation des carrefours et des voiries de desserte.

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) SAINT-JEAN / LE BREZET

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

La grande opération de régénération urbaine Saint-Jean / Le Brézet, à Clermont-Ferrand, compte parmi les 20 opérations d'aménagement retenues par l'Etat dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et Grande Opération d'Urbanisme (GOU). Issus de la loi ELAN, le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement a pour objectif d'accélérer les grands projets urbains et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs publics et privés.

Portant sur plus de 200 ha, le projet du secteur Saint-Jean / Le Brézet constitue un potentiel majeur de renouvellement urbain pouvant bénéficier à l'ensemble de la Métropole pour développer une offre urbaine mixte, renforcer son attractivité résidentielle et économique et améliorer ses équilibres sociaux et territoriaux.

En 2022, la Métropole et l'Etat ont signé un PPA d'intention identifiant l'ensemble des études à mener pour arrêter le cadre d'objectif de la future convention de PPA dont la signature devrait intervenir en 2024.

🏠 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre urbaine,
- Pilotage des études nécessaires à l'établissement de la convention PPA (définition du projet d'aménagement d'ensemble, des objectifs de performance environnementale et des modalités de montage opérationnel, juridique et financier du projet),
- Assistance du mandant pour la concertation avec les partenaires publics et privés (InspiRe, propriétaires fonciers et porteurs de projets),
- Coordination du projet avec les partenaires institutionnels (DGALN, DDT, services métropolitains),
- Suivi foncier en partenariat avec l'EPF Auvergne et le service Action Foncière de la Métropole,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Contribution aux instances de pilotage et de gouvernance.

Les missions réalisées en 2023

- Pilotage des études de MOE,
- Coordination avec les « projets partenaires » (Quartier Saint-Jean, InspiRe, promoteurs, etc.),
- Contribution à la concertation.

Les missions en 2024

- Assistance à l'élaboration de la convention de PPA.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat 1

5 août 2022

Terme

5 août 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

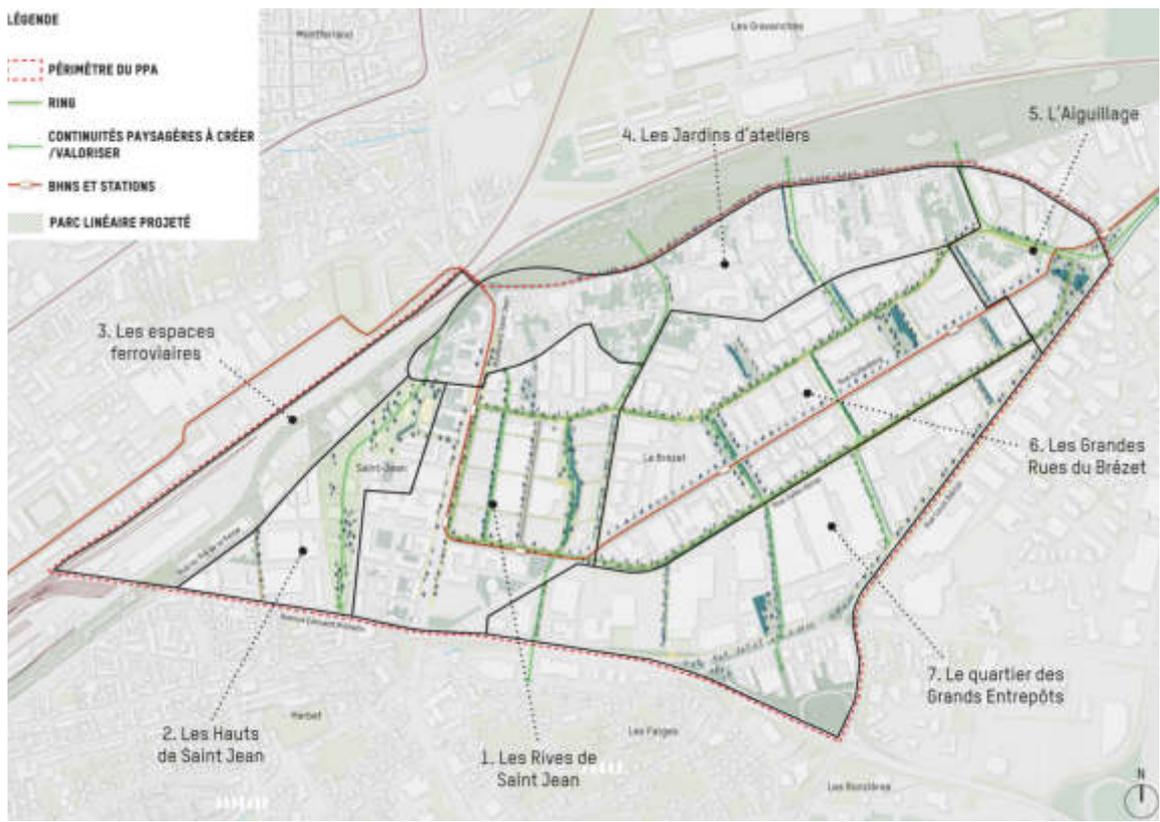
Chef de projet :

Romain SARRY

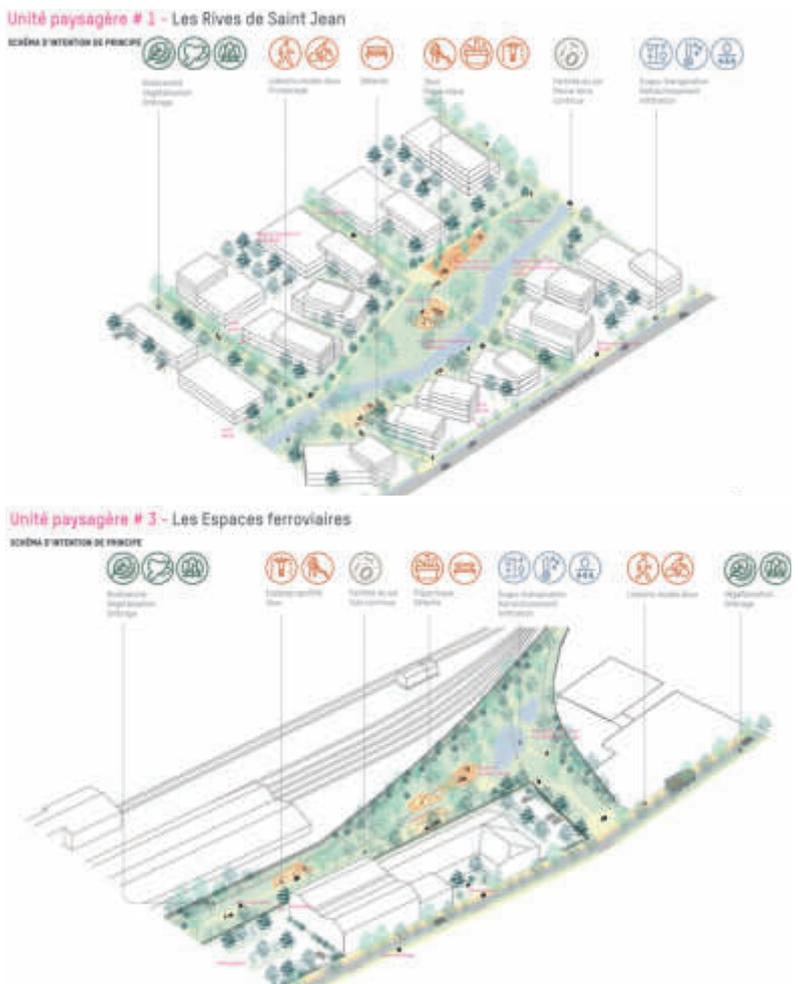
Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



Socle paysager et d'espaces publics du plan guide du secteur du PPA
(Document de travail - 2024, INterland)



Schémas
d'intention
de principe
(Document de
travail - 2024,
INterland)

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) - QUARTIER SAINT-JACQUES NORD

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Saint-Jacques est l'un des trois quartiers métropolitains pour lesquels une convention a été signée avec l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Le plan directeur établi avec les partenaires institutionnels, acteurs et habitants fixe le programme opérationnel des 10 à 15 prochaines années avec des interventions majeures en matière d'aménagement urbain, de développement et d'accompagnement au changement.

Le projet urbain prévoit une diversification de l'offre de logements et une régénération des équipements publics de proximité au sein d'un environnement urbain requalifié et mieux connecté au reste de la ville. La démolition de la Muraille de Chine, cédant notamment la place à un nouveau parc métropolitain, constitue un événement dans le paysage urbain clermontois et une opportunité exceptionnelle de restauration de la nature dans la ville.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etude de la faisabilité urbaine, technique et financière du projet,
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère, architecturale et environnementale,
- Recrutement des prestataires sur des expertises thématiques (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage des études,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Participation / animation des réunions techniques et contribution aux instances de gouvernance,
- Participation à la concertation.

Les missions réalisées en 2023

- Poursuite du pilotage des missions de maîtrise d'œuvre urbaine : Adaptation du plan guide suite aux évolutions contextuelles, CPAUPE, premières faisabilités de construction et fiches de lot associées,
- Pilotage des missions de maîtrise d'œuvre de travaux : AVP, PRO et DCE du parc Saint-Jacques,
- Pilotage des missions de l'AMO Environnement & Règlementaire : finalisation de l'étude d'impact et EnR, mémoire en réponse à la MRAE, mise à disposition du public et bilan de la participation, évaluation environnementale de l'AVP général, du PRO du parc et d'une première fiche de lot,
- Pilotage des procédures opérationnelles et réglementaires : élaboration du dossier loi sur l'eau, création de la ZAC,
- Participation à la concertation sur le projet avec animation d'un focus group, d'un atelier d'été, participation à la démarche de démocratie participative pour le choix du nom du parc,
- Recrutement et suivi d'études annexes nécessaires à la réalisation du projet urbain (études géotechniques, investigations réseaux, diagnostic amiante-HAP-plomb, contrôle technique pour l'aire de jeux du parc, prises de vues drones, SPS, étude SSP, étude agro-pédologique),
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Travail sur le traité de concession d'aménagement.

Les missions en 2024

- *Elaboration du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jacques Nord,*
- *Recrutement des entreprises et suivi des travaux du parc Saint-Jacques phase 1,*
- *Accompagnement des premiers preneurs de lots (AFL, Domia et Auvergne Habitat),*
- *Suivi du dossier de DUP,*
- *Recherche de subventions,*
- *Définition d'une stratégie de communication – concertation en lien avec le chantier,*
- *Suivi des études annexes et de contrôle (contrôleur technique, contrôles extérieurs, études G4 etc.),*
- *Suivi des acquisitions et stratégie foncière,*
- *Suivi du PRO de la phase 2 du parc.*

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole



👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Céline AMADON

Contributeurs :

Julien LAVILLE

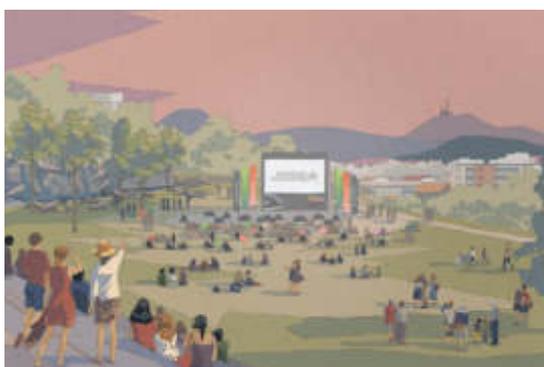
Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Montage / Projection du futur parc métropolitain de Saint-Jacques (février 2021, D&A)



Perspectives / Projections du futur parc métropolitain de Saint-Jacques (2023, D&A)



Mise à jour du Plan Guide d'aménagement du quartier Saint-Jacques (2023, D&A)

HABITAT

594
logements sociaux
démolis,

229
logements en
diversification,

3
opérations de
réhabilitation,

Taux de logement social
88% → **68%**
Actuel Futur

ACTIVITÉS

- Locaux artisanaux,
- Offre hôtelière, de restauration et de bureaux.

ÉQUIPEMENTS

- Pôle éducatif et culturel,
- Extension de Gymnase.

ESPACES PUBLICS

- Un parc paysager métropolitain,
- Création et réaménagement de squares,
- Réalisation de nouvelles voies et requalification de voies existantes.

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) - QUARTIER LES VERGNES

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Le projet d'aménagement des Vergnes fait l'objet d'un financement au titre de la convention signée par la Métropole avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) le 14 novembre 2019. Il s'inscrit dans une dynamique de mutation des quartiers nord qui a débuté avec le lancement du premier programme de renouvellement urbain en 2006.

Déjà visible avec l'arrivée du tramway et du centre commercial des Vergnes, la dynamique se poursuit avec les travaux en cours sur l'écoquartier voisin de la Grande Plaine et l'extension du stade G. Montpied. Les réflexions en cours sur la valorisation de la plaine maraîchère du Bédât vont achever de transformer l'environnement du quartier des Vergnes pour lui redonner attractivité et accessibilité.

C'est dans ce contexte que le plan guide du projet des Vergnes a été élaboré et prévoit, outre la restructuration des mails et des espaces publics (création d'un parc hydraulique...), une diversification de l'offre d'habitat, une nouvelle offre d'équipements publics (salle des fêtes, réhabilitation école...) et d'activités économiques (pôle agricole...).

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etude de la faisabilité urbaine, technique et financière du projet,
- Recrutement et suivi d'une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère, architecturale et environnementale,
- Recrutement des prestataires sur des expertises thématiques (DCE, analyse des offres, établissement des marchés), suivi et pilotage des études,
- Recrutement d'entreprises de travaux et suivi des chantiers,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Participation/animation des réunions techniques et contribution aux instances de gouvernance,
- Participation à la concertation.

Les missions réalisées en 2023

- Pilotage et suivi des études environnementales (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, suivi écologue...), des missions d'architecte conseil (élaboration du CPAUPE, fiches de lot, études de faisabilité...) et autres études techniques confiées au groupement de maîtrise d'œuvre,
- Pilotage des études de maîtrise d'œuvre « travaux » pour l'aménagement des espaces publics du secteur « BuPa », recrutement des entreprises et suivi du chantier,
- Recrutement et suivi de prestations techniques nécessaires à la réalisation des travaux : CSPS, OPC, contrôle technique,
- Pilotage des études d'AVP sur le projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC,
- Participation à la concertation des habitants,
- Travail sur le traité de concession d'aménagement, suivi du planning des procédures (création ZAC, évaluation et autorisation environnementale).

Les missions en 2024

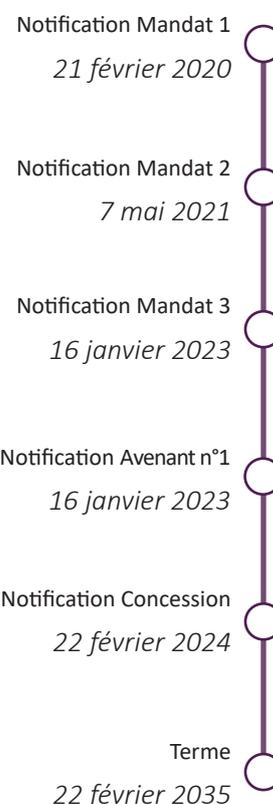
- Suivi du chantier d'aménagement des espaces publics du secteur « BuPa »,
- Suivi du chantier de dépollution des sols de la ferme urbaine,
- Recrutement des entreprises et suivi du chantier de fouilles archéologiques au sud du stade,
- Finalisation des études environnementales et dépôt de la demande d'autorisation environnementale,
- Suivi de la mission d'architecte conseil du maître d'œuvre : finalisation du CPAUPE, fiches de lots etc,
- Suivi des études de projet sur le secteur « rue Est »,
- Elaboration du dossier de réalisation de ZAC.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole



👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Emmanuelle LAURADOUX

Contributeurs :

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Plan Guide (mars 2022, Atelier Altern)



Avant projet du secteur BuPa (novembre 2022, Atelier Altern)



Projection de la Plaine de jeux (novembre 2022, Atelier Altern)



Chantier du BuPa (mars 2024)

🏠 HABITAT

268
logements démolis,
153
logements construits,

317
logements réhabilités
ou résidentialisés,
Taux de logement social
67% → **45%**
Actuel Futur

🎮 ACTIVITÉS

- Renforcement de l'offre économique.

🏠 ÉQUIPEMENTS

- Piscine,
- Salle des fêtes,
- Gymnase,
- Réhabilitation d'école.

🌳 ESPACES PUBLICS

- Un grand parc urbain,
- Un grand mail est-ouest,
- Réalisation d'un nouveau réseau mode doux,
- Des jardins familiaux.

AMENAGEMENT DU SECTEUR MARC BLOCH

Cournon d'Auvergne



✕ LE PROJET

Le projet porté par Clermont Auvergne Métropole vise à aménager un bassin d'orage et à restructurer les espaces publics du secteur Marc Bloch à Cournon d'Auvergne, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Diversifier l'offre en espaces publics mixtes en prolongement du projet de restructuration du centre-ville « ZAC République ».
- Créer une façade urbaine sur l'avenue de la Libération en lien avec l'arrivée d'Inspire.
- Clarifier la trame viaire pour ouvrir le quartier et créer de nouveaux îlots à bâtir.
- Redonner de la place aux piétons et aux cycles et réorganiser le stationnement.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales pour limiter les débordements des réseaux.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Synthèse des données d'entrée,
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre, pilotage et suivi des études,
- Recrutement des entreprises de travaux et suivi du chantier,
- Recrutement de prestataires et suivi d'études d'acquisition de données.

Les missions réalisées en 2023

- Recrutement de la maîtrise d'œuvre,
- Suivi de l'étude d'actualisation de la programmation réalisée par le maître d'œuvre,
- Consultation des services de la DRAC sur la sensibilité archéologique du site,
- Recrutement de prestataires et suivi des études d'acquisitions de données : étude pollution, levés topographiques, étude géotechnique.

Les missions en 2024

- Finalisation de l'étude de programmation,
- Réalisation de l'avant-projet (AVP) d'aménagement des espaces publics,
- Etudes techniques : pose de piézomètres, études géotechniques, investigations complémentaires sur les réseaux, diagnostic pollution,
- Suivi des diagnostics d'archéologie préventive.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat
25 novembre 2022

Terme
25 novembre 2026

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Emmanuelle LAURADOUX

Contributeurs :

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

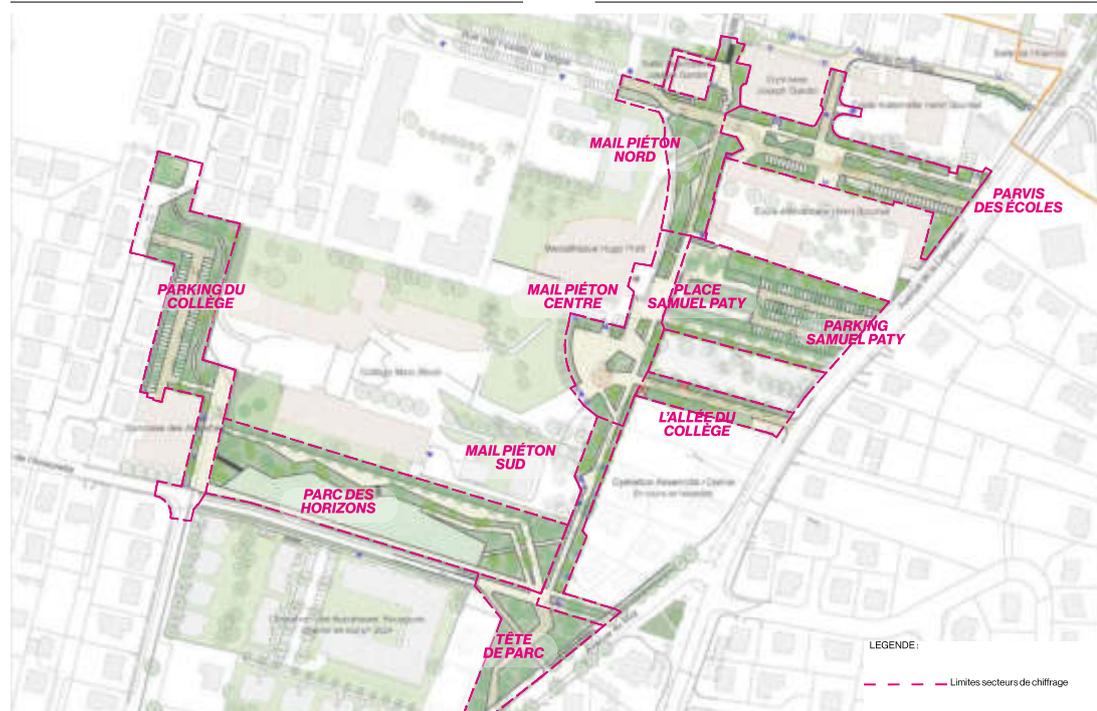
Brigitte ROUSSEL



Cartographie du contexte urbain du secteur de projet (2023, SPLCA)

Plan du programme actualisé

Plan masse et répartition des secteurs



Plan programme (2024, HYL)

ÉQUIPEMENTS

• Un bassin d'orage de **4 000 m³** de stockage.

ESPACES PUBLICS

• **17 000 m²** d'espaces publics à restructurer ou à créer.

REQUALIFICATION DE LA ZAE COURNON-LE CENDRE

Cournon d'Auvergne



✕ LE PROJET

La Métropole Clermont Auvergne souhaite engager une ambitieuse politique de restructuration de ses Zones d'Activités Economiques vieillissantes. Avec près de 950 entreprises et 8 100 emplois répartis sur 300 hectares, la ZAE de Cournon- Le Cend्रे est identifiée comme un site stratégique de restructuration urbaine.

Au cœur de la ZAE, une opération d'aménagement doit permettre d'enclencher une dynamique de mutation d'ensemble ambitieuse, par la création d'un quartier d'entrée de ville renouvelé, véritable pôle d'échange multimodal profitant de l'arrivée de la ligne C de BHNS à proximité directe de la gare. Piloté par la SPL CA, le redéveloppement du plan guide initié en 2019 est en cours avec la maîtrise d'œuvre Axe Saône pour préciser les conditions de la faisabilité technique et financière de l'opération. Par ailleurs, la requalification des espaces publics structurants de la ZAE confiée au cabinet Merlin constitue également l'un des axes de travail porté par la SPL. Ce dernier est conduit de façon complémentaire aux autres interventions de la Métropole sur les espaces publics, et notamment la démarche INSPIRE, la mise en œuvre du schéma cyclable métropolitain, l'entretien courant et la remise à niveau des voiries vieillissantes, créées pour certaines dès 1960.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement de prestataires (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage et coordination des études,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Appui technique au suivi foncier en lien avec le service dédié de la Métropole et l'EPF,
- Concertation-coordination « partenaires »,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance.

Les missions réalisées en 2023

Opération Gare :

- Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre urbaine et définition des conditions de mise en œuvre de l'opération (stabilisation du plan guide et de sa programmation, AVP des espaces publics, bilan de l'opération, traduction dans l'OPAP du futur PLUi),
- Cadrage et conduite des études réglementaires nécessaires (finalisation étude enR, engagement de l'étude d'impact, préparation du dossier déclaration loi sur l'eau),
- Poursuite du travail avec les porteurs de projets et propriétaires fonciers,
- Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées à l'opération gare (complément étude faune flore, études géotechniques, études hydrauliques, études pollution, levés de sites).

Requalification des espaces publics :

- Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre (validation d'un AVP général pensé à l'échelle de la ZAE, étude hydraulique et dossiers règlementaires, coordination avec les services de la Métropole et les partenaires),
- Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées (études géotechniques, diagnostics réseaux, études hydrauliques et d'infiltration etc.).

Les missions en 2024

Opération Gare :

- Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre urbaine et études réglementaires associées (stabilisation AVP et bilan de l'opération d'aménagement, participation du public dans le cadre de l'étude d'impact, concertation préalable à la création de la ZAC, DUP, etc.).

Requalification des espaces publics :

- Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre et études réglementaires associées _ études PRO sur un secteur de travaux prioritaire,
- Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées (études géotechniques, diagnostics réseaux, études hydrauliques et d'infiltration etc.),
- Suivi budget d'opération et prévisionnel,
- Suivi foncier.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat 1
31 mai 2018

Notification Avenant n°1
15 octobre 2019

Notification Avenant n°2
1 septembre 2021

Notification Avenant n°3
(clôture)
17 décembre 2021

Notification Mandat 2
17 décembre 2021

Terme
31 décembre 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Céline AMADON

Contributeurs :

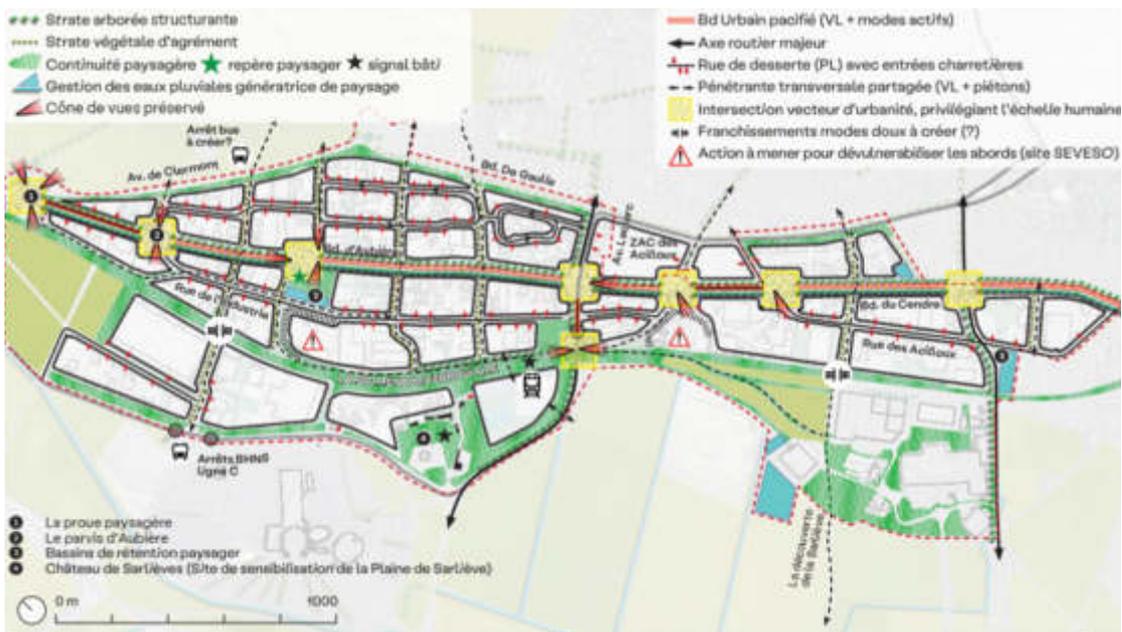
Emmanuelle LAURADOUX

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



AVP des espaces publics, un projet à construire sur la base d'une stratégie urbaine et paysagère renouvelée (2023, Cabinet Merlin)

Un projet mixte constitué autour d'espaces publics polarisants



Plan guide du secteur Gare (2023, Axe Saone)

ACTIVITÉS

- Près de **22 100 m²** de surface de plancher à vocation d'activités économiques.

- Création de nouveaux produits économiques sur **4 050 m²**

HABITAT

- **44** logements.

ÉQUIPEMENTS

- Une opération desservie par la future ligne C de TCSP à l'horizon 2027 (projet InspiRe).

ESPACES PUBLICS

- Une intervention qualifiante sur les voiries du secteur et un parvis biface pour la gare de Sarliève-Cournon.

REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LEMPDES

Lempdes



✂ LE PROJET

La Métropole clermontoise souhaite engager une ambitieuse politique de restructuration de ses zones d'activités économiques anciennes. La ZA de «La Rochelle - Le Pontel - La Fontanille 1» de Lempdes, présentant une grande hétérogénéité urbaine et économique, s'inscrit dans cette politique de mutation visant à accroître son attractivité. Il s'agit d'activer concomitamment deux leviers pour permettre la montée en gamme de la zone :

- La création et la requalification des espaces publics dégradés,
- La réalisation d'opérations d'aménagement et de construction (d'initiative publique et/ou privée) permettant l'accueil de nouvelles entreprises.

L'avant-projet global a été approuvé par le Conseil Métropolitain en mai 2021.

👥 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement, suivi et pilotage des équipes de maîtrise d'oeuvre et des prestataires,
- Pilotage et coordination des études et des travaux,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Appui technique au suivi foncier en lien avec le service dédié de la Métropole et l'EPF,
- Appui technique pour le suivi du volet archéologie : saisine DRAC, conventions avec l'INRAP,...
- Concertation / coordination partenaires (services Ville et Métropole, propriétaires fonciers, SMTC, Ecole de Marmilhat, concessionnaires réseaux, entreprises implantées dans la zone...),
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance.

Les missions réalisées en 2023

- Recrutement d'un groupement de maîtrise d'oeuvre et suivi de l'étude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement du secteur stratégique de la « Pointe Est »,
- Adaptation du plan guide et bilan de l'opération, en lien avec le futur PLUi de la Métropole,
- Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées,
- Coordination avec les porteurs de projets au sein des secteurs stratégiques,
- Recrutement d'un prestataire pour l'établissement du dossier de DUP,
- Appui technique au suivi foncier.

Requalification des espaces publics :

- Suivi et coordination des études de maîtrises d'oeuvre,
- Participation à la poursuite de la concertation avec les entreprises de la ZAE,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données,
- Recrutement des entreprises et lancement des travaux (Fontanille 1 / Secteur S2),
- Recrutement de l'entreprise et conduite des travaux de valorisation paysagère des délaissés de l'autopont (tranche n°1). Consultation des entreprises pour les travaux de la tranche n°2.

Les missions en 2024

- Poursuite de la mise en oeuvre des diagnostics archéologiques (hors fouilles préventives),
- Définition et suivi des études préalables nécessaires à l'établissement du dossier de DUP,
- Appui technique au suivi foncier (notamment dans la mise en place d'une DUP),
- Poursuite du pilotage et suivi de l'étude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement du secteur stratégique de la « Pointe Est »,
- Poursuite du travail de coordination avec les porteurs de projets au sein des secteurs stratégiques.

Requalification des espaces publics :

Le début d'année 2024 a été marqué par les arbitrages budgétaires de la Métropole venant modifier le phasage d'exécution des travaux programmés en 2024 (puis 2025 et 2026).

- Suivi et coordination des études de maîtrise d'oeuvre,
- Pilotage et suivi des travaux de requalification des espaces publics de la Fontanille 1 (2023 et 2026),
- Pilotage et suivi des travaux de la tranche n°2 du boisement des délaissés de l'autopont,
- Participation à la poursuite de la concertation avec les entreprises de la ZAE,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole



👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX

Contributeurs :

Céline AMADON
Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL



ZAE La Rochelle-Le Pontel-La Fontanille 1, AVP (Janvier 2021, L. Léotoing-Géoval)

Focus 1 / Délaissés de l'autopont - Boisement de l'échangeur :



Maîtrise d'oeuvre des espaces publics de la ZAE de Lempdes. Travaux de boisement des délaissés de l'Autopont - Tranche 1 (fin 2022, L. Léotoing-Géoval)

ESPACE PUBLICS

- Réalisation de la requalification de la ZAE de la FONTANILLE 1 et valorisation paysagère des délaissés de l'autopont.
- Requalification des voiries existantes et création de nouveaux maillages,
- Transformation de l'Avenue de l'Europe en Boulevard urbain,
- Réalisation d'un «barreau de connexion» au giratoire ouest,
- Mise en œuvre du schéma cyclable métropolitain.

ACTIVITÉS

- Potentiel de densification de **21 000 m²** de surface de plancher sur les secteurs stratégiques à développer.

AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION URBAINE DU PÔLE ÉCONOMIQUE DE LADOUX

Cébazat / Gerzat



✕ LE PROJET

D'une superficie d'environ 250 ha, à l'interface de deux agglomérations, Riom et Clermont, le pôle d'activités possède un atout remarquable par sa position stratégique à proximité immédiate des grands axes (RD 2009, A71 et A89). Il accueille près de cent entreprises et est constitué de deux entités :

- La ZA de Ladoux, créée dans les années 60 par la CCI. Elle est totalement urbanisée. Michelin y a installé son centre de recherche Urbalad,
- Le Parc Logistique Clermont Auvergne (ZAC créée dans les années 90), destiné notamment à l'accueil d'activités de transport, logistique et para-logistique (seul site dédié à ce type d'activités sur l'agglomération clermontoise). Il est en partie urbanisé.

Suite à de premières études qui ont conduit à une réflexion d'aménagement global et à un avant-projet, la Métropole a confié un mandat à la SPL pour engager la requalification et la viabilisation du secteur, avec pour enjeux de : redonner une identité et renforcer la lisibilité économique métropolitaine, ouvrir de nouveaux terrains à la commercialisation, améliorer le fonctionnement du pôle économique, donner une ambition environnementale et intégrer une réflexion sur la gestion et l'entretien du site d'un point de vue économique.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etablissement d'un diagnostic technique, administratif, juridique et financier de l'opération,
- Suivi des études de maîtrise d'œuvre confiées par la Métropole à son prestataire INGEROP/SAFEGE,
- Recrutement d'un nouveau maître d'œuvre et suivi des études,
- Pilotage et coordination des missions connexes,
- Passation des marchés de travaux et suivi d'exécution, dont mesures compensatoires et fouilles archéologiques,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Coordinations des partenaires,
- Contribution aux instances de pilotage technique et de gouvernance,
- Suivi foncier et assistance à la commercialisation,

Les missions réalisées en 2023

Le début de l'année 2023 a été marqué par les arbitrages budgétaires de la Métropole venant questionner le phasage des aménagements à réaliser,

- Exutoires EU-EP + pistes cyclables sur RM2 : suivi des études de maîtrise d'œuvre, coordination, suivi foncier, études préalables _ consultation travaux stoppée en raison des arbitrages financiers de la Métropole,
- Mesures compensatoires : suivi des travaux sur Puy Long, coordination avec les services de la Métropole, autorisations foncières,
- Archéologie – secteur Pré Gouteix : rédaction des pièces de la consultation, coordination avec la DRAC _ consultation stoppée en raison des arbitrages financiers de la Métropole,
- Commercialisation : poursuite de l'assistance à la Métropole pour l'implantation de projets commerciaux, et pour la proposition de terrains,
- Suivi et coordination des études de maîtrise d'œuvre sur des problématiques hydrauliques.

Les missions en 2024

- AVP sur l'ensemble du pôle économique et sur l'exutoire des eaux pluviales : suivi et coordination des études de maîtrise d'œuvre, coordination avec les services de la Métropole et les différents partenaires, cadrage règlementaire et montage des dossiers, coordination et suivi des études annexes
- Foncier : suivi des études préalables à la DUP (secteur Nord Ouest notamment),
- Commercialisation : poursuite de l'assistance à la Métropole pour l'implantation de projets commerciaux, et pour les propositions de terrains,
- Suivi budget d'opération et prévisionnel.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat

31 mai 2018

(PLCA)

Notification Avenant n°1

25 octobre 2019

Notification Avenant n°2

13 janvier 2020

(Fusion Ladoux)

Notification Avenant n°3

10 juin 2020

Notification Avenant n°4

6 septembre 2021

Notification Avenant n°5

1 septembre 2022

Notification Avenant n°6

27 novembre 2023

Notification Mandat 2

15 mars 2024

Terme

15 mars 2026

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Catherine GUILBERT

Contributeurs :

Adeline FERREIRA

Julien FRANCOIS

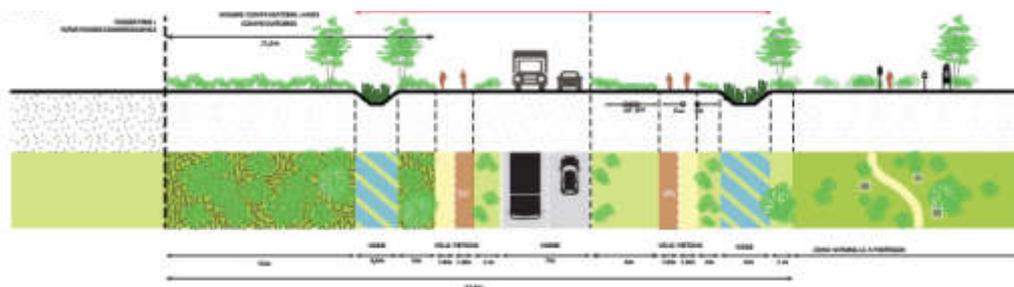
Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



Etape plan guide (novembre 2022, INGEROP / SAFEGE)



Profil de voirie Avenue du Pariou, plan guide (novembre 2022, INGEROP)



Voie Sud réalisée (2023)

ACTIVITÉS

40 ha

à commercialiser,

environ **100**

entreprises présentes.

ESPACES PUBLICS ET RÉSEAUX

- Requalification de voiries existantes,
- Création de voiries nouvelles et liaisons mode doux,

- Mise à niveau des réseaux et création de nouveaux maillages.



✕ LE PROJET

Face au constat de la raréfaction de son offre foncière en matière d'accueil d'activités économiques, Clermont Auvergne Métropole s'est engagée dans la réalisation d'une opération d'aménagement et de développement économique sur le secteur de Sarliève Nord.

Il s'agit, selon le positionnement validé par le Conseil Métropolitain, de faire de ce site un secteur de développement économique innovant et démonstrateur en terme environnemental, paysager et de qualité de vie au travail, avec un positionnement thématique sur un parc productif dédié aux industries 4.0 et aux mobilités.

Clermont Auvergne Métropole souhaite aujourd'hui mettre en œuvre la définition d'un projet d'aménagement compatible d'une part avec les objectifs du territoire en terme de développement économique pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement de l'emploi, et d'autre part avec les enjeux de résiliences écologiques.

👥 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, définition de la méthodologie de conduite du projet et établissement du planning prévisionnel associé,
- Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études relatives à l'opération d'aménagement Sarliève Nord,
- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine,
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance,
- Gestion administrative et financière de l'opération,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre,
- Appui technique au suivi foncier avec l'EPF Auvergne.

Les missions réalisées en 2023

- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine. Poursuite de l'étude urbaine avec la définition d'hypothèses d'aménagement et de programmation.
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre : études géotechniques, inventaires écologiques, étude de soutenabilité économique (chambre d'agriculture 63), comptages routiers.

Les missions en 2024

- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine. Poursuite de l'étude urbaine avec l'approfondissement d'un scénario d'aménagement ciblé sur le secteur Est, et l'établissement d'un plan guide d'aménagement,
- Pilotage et coordination de l'opération (interfaces),
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre,
- Définition des modalités de mise en œuvre opérationnelles réglementaires, techniques et financières de l'opération d'aménagement et détermination du phasage de mise en œuvre. Etude des procédures de consultation et des modalités d'accompagnement des futurs projets industriels sur les lots à bâtir,
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat

19 janvier 2022

Terme

19 janvier 2024

Projet d'avenant n°1
en cours

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle

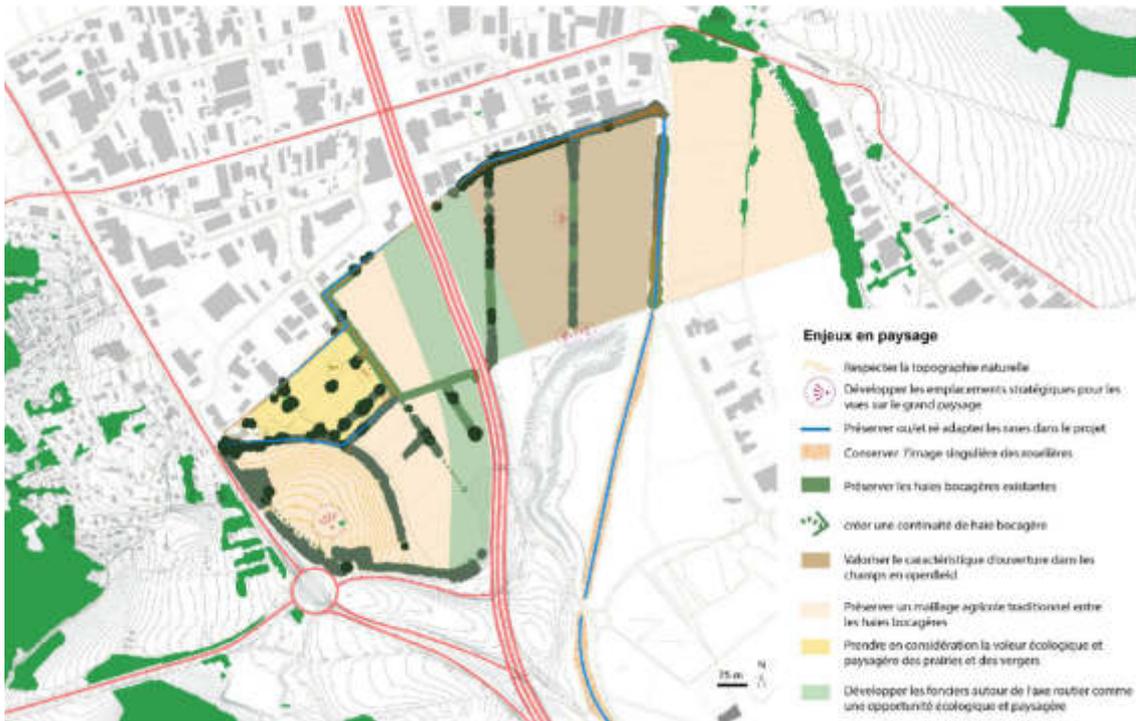
PASSERIEUX

Contributeurs :

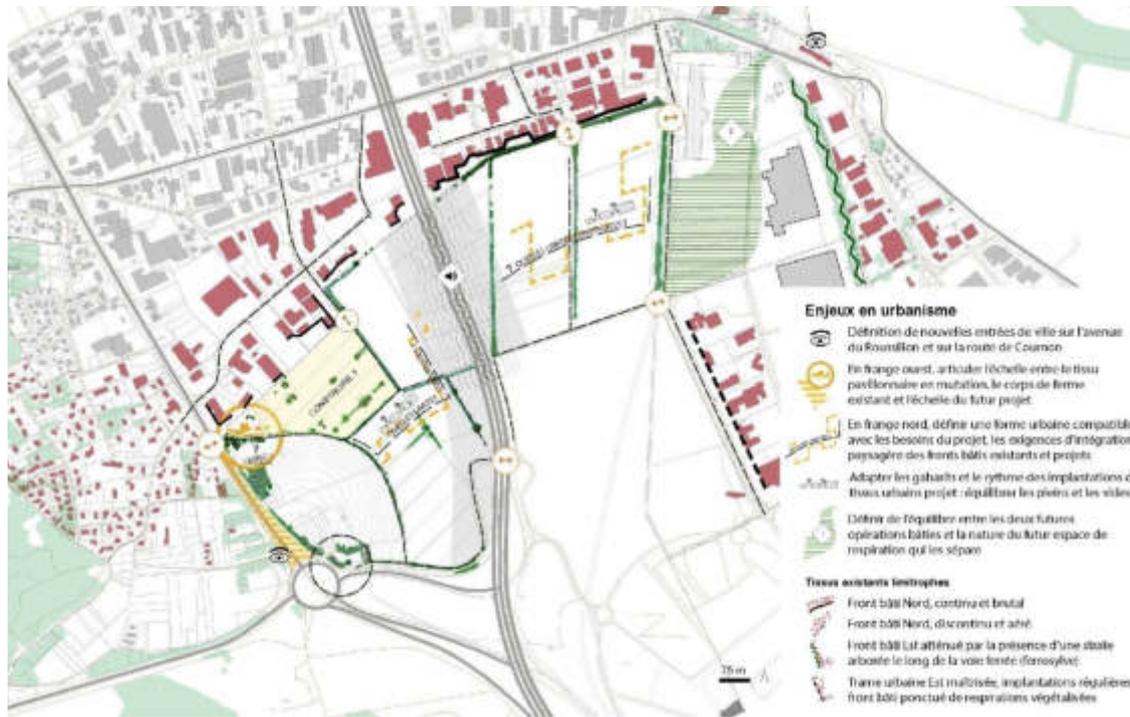
Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Enjeux paysagers, environnementaux et agricoles du site (2023, MTA)



Enjeux urbanistiques du site (2023, MTA)

AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 6 DE LA ZAE DE GERZAT SUD

Gerzat



✕ LE PROJET

Face au constat de la raréfaction de son offre foncière en matière d'accueil d'activités économiques, ainsi qu'à la demande croissante des entreprises, Clermont Auvergne Métropole envisage la réalisation d'une opération d'aménagement sur la dernière tranche de la ZAE de Gerzat Sud. Situé à l'entrée Nord de la Métropole, sur la commune de Gerzat, ce secteur de plus de 50 hectares accueille aujourd'hui 84 entreprises et plus de 1300 emplois. Déclarée d'intérêt communautaire en 2004, la ZAE est fléchée pour accueillir des activités industrielles, BTP et services aux entreprises. Les tranches 1 à 5 sont aujourd'hui aménagées et entièrement commercialisées. La 6ème et dernière tranche de ce secteur reste aujourd'hui à aménager.

Afin de préciser les conditions de réalisation de cette opération d'aménagement, la Collectivité a confié à la SPL un mandat pour étudier un projet d'aménagement, avec pour enjeux d'ouvrir de nouveaux fonciers à la commercialisation, d'être exemplaire en termes de qualité environnementale et d'insertion paysagère, de s'insérer dans le tissu urbain existant, tout en se construisant en lien étroit avec les projets développés par certaines entreprises du secteur.

👥 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, et établissement du planning prévisionnel associé,
- Définition de la méthodologie de conduite du projet et définition des besoins,
- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité et suivi des études,
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance,
- Gestion administrative et financière de l'opération,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données techniques.

Les missions réalisées en 2023

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, définition de la méthodologie de conduite du projet et établissement du planning prévisionnel associé,
- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de faisabilité,
- Pilotage de la première phase de l'étude de faisabilité : lancement le 5 décembre 2023,
- Coordination et pilotage général de l'opération.

Les missions en 2024

- *Pilotage et finalisation des études de faisabilité et élaboration d'un programme d'aménagement détaillé,*
- *Pilotage et coordination de l'opération (interface avec les services de la Métropole et les porteurs de projets privés, organisation et animation des instances),*
- *Recrutement, pilotage et suivi de prestations d'acquisition de données nécessaires à la réalisation de l'étude de faisabilité : études géotechniques, étude de flux, inventaires écologiques,*
- *Définition des modalités de mise en œuvre opérationnelles réglementaires, techniques et financières de l'opération d'aménagement et détermination du phasage de mise en œuvre.*

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat

11 septembre 2023

Terme

11 septembre 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Julien LAVILLE

Contributeurs :

Catherine GUILBERT

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Inscription du site d'étude (2023, SPLCA)



Synthèse des enjeux paysagers du site (2024, LLPU)

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONSERVATION DES MUSEES

Cébazat



✕ LE PROJET

Le volet « musées et patrimoine » est un axe majeur du schéma culturel de Clermont-Auvergne Métropole ainsi qu'un élément phare de la candidature au titre de capitale européenne de la culture 2028.

L'état des lieux des 6 musées de la Métropole (musée d'art Roger-Quilliot, musée Bargoin, muséum Henri-Lecoq, musée de la Vigne et du vin à Aubière, musée de la Batellerie à Pont-du-Château et musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation à Chamalières) a révélé des conditions de conservation des collections non satisfaisantes. Ainsi par délibération en date du 24 juin 2022, Clermont Auvergne Métropole a approuvé le projet de construction d'un bâtiment dédié sur le site des Montels à Cébazat.

L'équipement permettra non seulement la conservation des collections selon les normes actuelles, mais aussi leur valorisation. Il offrira une fenêtre sur les collections, notamment celles en restauration, et sur les professions liées à la conservation du patrimoine. Spécificité du projet, un espace de médiation à destination des publics est également prévu.

La réalisation de ce projet est la première étape indispensable au développement du Plan musées.

🏛️ LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appui à la programmation,
- Recrutement d'un groupement entreprise générale, maîtrise d'œuvre, entretien/maintenance :
 - Etablissement du dossier de consultation des entreprises
 - Pilotage d'une procédure de dialogue compétitif
 - Contractualisation d'un marché global de performance (MGP), associant conception-réalisation et exploitation-maintenance pour répondre à des objectifs de performance notamment énergétique.
- Identification des besoins de prestations extérieures au MGP et recrutement des prestataires,
- Suivi des études et du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- Suivi des procédures administratives,
- Réception de l'ouvrage et suivi jusqu'à la fin de l'année dite « de parfait achèvement »,
- Accompagnement du maître d'ouvrage pendant 2 ans à compter de la réception des travaux, sur l'aspect contrôle des performances.

Les missions réalisées en 2023

- Poursuite de la procédure de dialogue compétitif en 2 phases,
- Attribution du marché,
- Pilotage des études,
- Recrutement du coordonnateur SPS.

Les missions en 2024

- Pilotage des études jusqu'à la phase PRO,
- Obtention du permis de construire.
- Suivi des travaux (démarrage octobre 2024).



Projections du centre de conservation des musées (2023, Eiffage)

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat

10 août 2022

Terme

10 août 2027

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Didier BOULET

Cheffe de projet :

Claire FAUCHER-GARROS

Contributeurs :

Stéphanie TAUNAY

Brigitte ROUSSEL



CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE LA STEP

Clermont-Ferrand

LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

LE PROJET

Clermont Auvergne Métropole porte un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables sur son territoire. Elle s'est ainsi engagée dans une démarche de labellisation «Territoire à Energie POSitive» (TEPOS) avec un double objectif : réduire de manière sensible la consommation énergétique du territoire et couvrir les besoins restants à 100 % avec des énergies renouvelables d'ici 2050.

Le plan d'action métropolitain prévoit la réalisation de 3 installations solaires photovoltaïques en autoconsommation sur le site de la station d'épuration des Trois Rivières, très consommatrice en électricité.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Définition de l'organisation générale de l'opération, des conditions administratives et techniques de réalisation des ouvrages,
- Recrutement d'un maître d'œuvre, suivi des études, gestion administrative et financière du marché,
- Recrutement des prestataires complémentaires à la maîtrise d'œuvre,
- Suivi des études et du chantier sur le plan technique, financier, règlementaire et administratif
- Réception des ouvrages.

Les missions réalisées en 2023

- Notification des marchés (maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS, contrôleur technique),
- Pilotage des études et prestations complémentaires.

Les missions en 2024

- *Pilotage des études et prestations complémentaires,*
- *Consultation des entreprises travaux,*
- *Suivi des travaux.*

Notification Mandat

24 novembre 2022

Terme

24 novembre 2025

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Didier BOULET

Chef de projet :

Alexandre MANAUD

Contributeurs :

Dominique JUBAN

Rémi PENEL

Brigitte ROUSSEL



Localisation du site de la STEP

RENOVATION DE L'OFFICE DU TOURISME

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Dans le cadre de la compétence métropolitaine de développement touristique, l'Office du Tourisme permet de promouvoir le territoire. La « Maison du Tourisme », située Place de la Victoire à Clermont-Ferrand, est l'une des composantes essentielles de cette mission d'accueil des publics, touristes comme habitants. Ainsi, la réhabilitation de ce bâtiment au regard des besoins du public accueilli est un enjeu majeur pour l'attractivité de Clermont Auvergne Métropole.

Depuis l'ouverture au public de la Maison du Tourisme, à l'été 1997, et l'aménagement de sa boutique en 2014, les attentes et besoins ont très largement évolué. Clermont Auvergne Métropole a donc souhaité réhabiliter la Maison du Tourisme et effectuer des travaux d'agencement et d'agrandissement des espaces Boutique/Billetterie et Accueil du public.

La ville de Clermont-Ferrand est propriétaire du bâtiment à rénover. Le volume concerné par les travaux est mis à disposition de la Métropole dans le cadre de la compétence tourisme (avec les prérogatives du propriétaire).

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation du programme et compléments éventuels, sans remise en cause des objectifs
- Mise en œuvre des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- Proposition au mandant des différents modes de dévolution des marchés d'études et de travaux,
- Suivi des études de conception, approbation de l'AVP définitif et accord sur le projet avant la réalisation des études d'exécution,
- Choix, établissement et signature des différents marchés de travaux,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier, réglementaire et administratif,
- Réception de l'ouvrage,
- Gestions administrative, financière et comptable de l'opération.

Les missions réalisées en 2023

- Stabilisation du programme et définition des modalités de mise en oeuvre des travaux,
- Recrutement d'une entreprise d'agencement,
- Pilotage et coordination des études de conception des agencements/rénovation,
- Attribution des marchés de travaux complémentaires.

Les missions en 2024

- Etablissement d'un état préventif des lieux,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier, réglementaire et administratif,
- Gestion des marchés de travaux, versement des rémunérations correspondantes,
- Réception des travaux - AOR.



Nouveaux espaces livrés (avril 2024)

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat
15 septembre 2023

Terme
avril 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX

Contributeurs :

Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL



RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE D'AUBIERE

Aubière

LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

LE PROJET

Dans le cadre de la compétence métropolitaine de développement culturel, la bibliothèque Alexandre Vialatte d'Aubière permet de diffuser la culture sur le territoire métropolitain. La réhabilitation de ce bâtiment au regard des besoins du public est un enjeu majeur pour l'attractivité de Clermont Auvergne Métropole.

La bibliothèque Alexandre Vialatte est la plus fréquentée du bassin Sud de la Métropole (plus de 25 000 visiteurs annuels en 2019- 2020 n'étant pas significative). Cependant l'état général du bâtiment et les aménagements intérieurs ont vieilli et, sans être vétustes, ne sont plus adaptés aux usages.

Ainsi, Clermont Auvergne Métropole souhaite la rénovation globale de cet équipement (bâtiment datant des années 90) et des plateaux d'environ 450 m² chacun, répartis sur 3 niveaux.

La réflexion relative à la rénovation de la bibliothèque d'Aubière devra donc porter sur deux points principaux :

- Sur la partie ouverte aux publics, sa configuration et ses aménagements, qui devront refléter l'actualisation de l'offre de service et de la qualité d'accueil ;
- Sur les espaces internes, la manière dont ce réaménagement pourra appuyer l'évolution de l'équipe mise en œuvre depuis 2019, besoin renforcé par le projet de restructuration des bassins de lectures qui conduira à une augmentation du nombre d'agents.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation du programme et compléments éventuels, sans remise en cause des objectifs,
- Mise en œuvre des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- Préparation, signature et suivi des contrats d'assurance, de coordination SPS et de contrôle technique, et plus généralement de tout contrat de prestataire nécessaire à la bonne exécution de l'opération,
- Recrutement/consultation d'un groupement de maîtrise d'œuvre (pour une mission de Base + DIAG + EXE + OPC + SSI) : établissement du dossier de consultation, analyse, notification/signature et suivi du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Suivi des études de conception, approbation de l'avant-projet définitif,
- Choix, établissement et signature des différents marchés de travaux. Signature des marchés et actes de sous-traitance après attribution (organes compétents Clermont Auvergne Métropole),
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier, réglementaire et administratif,
- Réception de l'ouvrage et suivi jusqu'à la fin de l'année GPA,
- Gestions administrative, financière et comptable de l'opération.

Les missions réalisées en 2023

- Lancement et suivi de la procédure de recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre : phase Candidatures.

Les missions en 2024

- Poursuite et finalisation de la procédure de recrutement/consultation d'un groupement de maîtrise d'œuvre (pour une mission de Base + DIAG + EXE + OPC + SSI) : phase Offres, analyse, notification/signature et suivi du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Recrutement, signature et suivi des contrats de coordination SPS et de contrôle technique,
- Appropriation du programme et compléments éventuels,
- Pilotage et suivi des premières phases de conception (DIAG + relevé, ESQ, APS, APD).



L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle

PASSERIEUX

Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Rémi PENEL

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL

RECONVERSION DE BATIMENTS AGRICOLES

Saint-Genès-Champanelle



✂ LE PROJET

Dans le cadre d'un projet de réorganisation de leurs installations, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) souhaite libérer de toute activité et mettre en vente un ensemble de bâtiments agricoles d'environ 3 500 m² situé sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

La raréfaction du foncier et de l'immobilier économique à l'échelle métropolitaine et la demande croissante des entreprises conduisent Clermont Auvergne Métropole à s'interroger quant à la faisabilité d'une reconversion des bâtiments en village artisanal.

Il s'agit d'engager différentes études techniques permettant d'expertiser les bâtiments et d'établir une première approche de la faisabilité technique et financière de cette reconversion.

👥 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, et établissement du planning prévisionnel associé,
- Définition de la méthodologie de conduite du projet et définition des besoins,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données techniques,
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance,
- Gestion administrative et financière de l'opération.

Les missions réalisées en 2023

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, définition de la méthodologie de conduite du projet et établissement du planning prévisionnel associé,
- Cadrage des besoins et établissement des DCE pour la réalisation des études techniques : levé topographique, diagnostic amiante et plomb avant travaux, étude structure,
- Coordination et pilotage général de l'opération.

Les missions en 2024

- Recrutement de prestataires pour la réalisation des études techniques (analyse des offres, rédaction du RAO, notification des marchés),
- Suivi des prestations techniques,
- Etablissement d'une synthèse des données techniques et d'une première approche de la faisabilité technique et financière du projet de reconversion des bâtiments agricoles en village artisanal.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat

14 décembre 2023

Terme

14 août 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Julien LAVILLE

Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Parc Technologique La Pardieu
3 rue Louis Rosier
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 28 69 64
contact@splca.fr

www.spl-clermont-auvergne.fr

**Façonner
la
cité**